

# BULLETIN MUNICIPAL

## Saint-Fargeau et Septfonds

2ème semestre  
2025

N°11



# Sommaire

<b>Le mot des Maires</b>	03
<b>Vie locale</b>	04
• Inauguration de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre	
• Inauguration de la Mairie et du Gymnase	
• Baptême de la gendarmerie	
• Bilan du poste à cheval de la Garde Républicaine	
• Les cadets de la gendarmerie et le devoir de mémoire	
• Cérémonie du 11 novembre	
• Villes et villages fleuris	
• La chaufferie bois	
• La fibre optique	
• Cérémonie de la Sainte-Barbe	
• France services	
• Don du sang	
• Family bus	
• Karos covoiturage	
• Espèces envahissantes	
• Biodiversité	
• Bilan Panneau pocket	
• Forum des associations	
• Cyclo-club	
• Comité de Jumelage et voyage en Allemagne	
• Voyage en Italie	
• Comité des fêtes de Saint-Fargeau	
• Comité des fêtes de Septfonds	
• Histoire et patrimoine	
• Vivre Saint-Fargeau	
• Halloween	
• Petits points en Puisaye	
• T'hand'M	
• Spectacles de Noël des écoles	
• Concert de musiques irlandaises	
• Marché de Noël	
• Le Relais du Château	
• Au Marronnier	
• Ved'elle	
• Coach de vie Anthropédia	
• Studio Focus Pictures - L'Oeil Bohème	
<b>Le saviez-vous ?</b>	48
<b>Synthèse des réunions du Conseil Municipal</b>	50
<b>Le carnet</b>	70

# Le mot des Maires

Chers habitants de Saint-Fargeau et Septfonds,

Ces six derniers mois ont été jalonnés d'un certain nombre d'évènements, petits et grands, marquant l'avancée ou l'aboutissement de nos projets : l'inauguration de la mairie et du gymnase, celle du nouveau siège de la Communauté de Communes (bâtiment cédé par la municipalité), le baptême de la gendarmerie, le déploiement de la brigade à cheval, l'intervention des Cadets de la Gendarmerie au cimetière...

Les travaux du parking de la rue Raymond Guérémy sont maintenant achevés, ceux du parking de la mairie également, de même que l'aménagement du Ru du Bourdon, la restauration des lavoirs Saint-Pierre et des Augustins. La chaufferie bois et ses conduites de chaleur sont en place ; nous espérons la production des premières calories en début d'année.

Après l'incendie qui a ravagé le grenier de la bibliothèque et la salle de danse, les expertises se terminent ; la remise en état des locaux pourra être réalisée courant 2026. En attendant, toutes les activités pratiquées dans cette salle ont été relogées dans les autres espaces communaux. Les associations n'ont pas eu à souffrir du sinistre, leurs animations se poursuivent, voire se développent. En conséquence, le Dojo et le gymnase se trouvent très sollicités.

Le bilan économique de la saison touristique se montre plus ou moins satisfaisant : bon pour certains, mitigé pour d'autres ; météo favorable en mai-juin, plus morose en juillet... avec bien sûr, omniprésente, l'inquiétude des citoyens quant à leur pouvoir d'achat, liée à une instabilité politique qui n'en finit pas.

Grâce au travail de nos agents du pôle technique, Saint-Fargeau vient d'être récompensée d'une deuxième fleur dans le cadre du label « Villes et villages fleuris de France ». Jérôme de Royer et son équipe ont fait des émules dans la population : la végétalisation des pieds de murs se répand... Félicitations à tous pour l'embellissement de notre cadre de vie.

Que dire encore en cette fin 2025 ? Notre secrétaire Myriam Rousseau, après 40ans de fidélité à la mairie de Saint-Fargeau, fait valoir ses droits à la retraite. Nous sommes bien sûr très heureux pour elle et lui souhaitons de mettre à profit cette liberté nouvelle pour réaliser ses rêves. Mais son départ ne va pas sans un pincement au cœur pour notre équipe, agents et élus confondus. Il en est de même sans doute pour ceux et celles qui ont bénéficié jusqu'à ce jour de ses compétences, de sa disponibilité et de son sourire. Longue et belle retraite, Myriam, à la mesure de votre dévouement pour le service public !

À toutes et tous, bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs voeux pour 2026.

Dominique Charpentier



Annie Garrioux-Rivoal





## INAUGURATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE

**L**e 27 juin 2025, par la voix de son Président Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, la Communauté de Communes de Puisaye Forterre a inauguré officiellement ses nouveaux locaux au 4, Avenue du Maréchal Leclerc. La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux élus municipaux, communautaires, départementaux, régionaux et de nos deux sénateurs Dominique Vérien et Jean-Baptiste Lemoyne, ainsi que des représentants de l'État pour l'Yonne et la Nièvre.

À noter la participation très remarquée des élèves de six collèges de Puisaye Forterre et des deux graffeurs (Crasy Spray) qui les ont accompagnés dans la création d'une oeuvre mémorielle célébrant les 80 ans de la Libération. Ce travail collectif est à l'initiative du Souvenir Français en partenariat avec l'ARORY (Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne)

Un vin d'honneur de belle facture, préparé par Fabrice (FM Restauration), a été servi aux invités.

Le nouveau siège de la CCPF a été ensuite plus largement présenté au public lors de sa journée « portes ouvertes » le 4 juillet. Beaucoup d'entre nous sont revenus avec émotion sur les lieux de leur ancienne mairie, voire de leur école ou leur collège d'autrefois.



## INAUGURATION DE LA MAIRIE ET DU GYMNASSE

**N**os deux bâtiments communaux récemment restaurés ont été inaugurés devant un parterre d'élus et de Fargeaulais le 30 août.



*Inauguration de la Mairie*



*Inauguration du Gymnase*

À cette occasion, notre gymnase a pris le nom d'un pionnier du judo en France, Jean de Herdt (1923-2013), premier Français à accéder au grade de ceinture noire, premier champion de France, premier champion d'Europe et qui fut, au début des années 90, conseiller technique auprès d'Anita Gateau, alors professeur à la section judo de Saint-Fargeau. La cérémonie s'est déroulée en présence de son épouse et de son fils Alexandre.



Les Fargeaulais se rappellent sans doute l'époque où Monsieur et Madame de Herdt tenaient le Restaurant des Pêcheurs...

Pour découvrir la carrière hors normes de Jean de Herdt, nous vous invitons à consulter l'ouvrage écrit par René Boisramé et Noël Andreucci, disponible à la bibliothèque municipale.



## Vie locale



## BAPTÊME DE LA GENDARMERIE

**D**epuis le 16 septembre, la gendarmerie de Saint-Fargeau porte le nom du Garde Maxime Moscardini, jeune résistant fargeaulais, garde républicain, mort pour la France en Indochine (1926-1949).

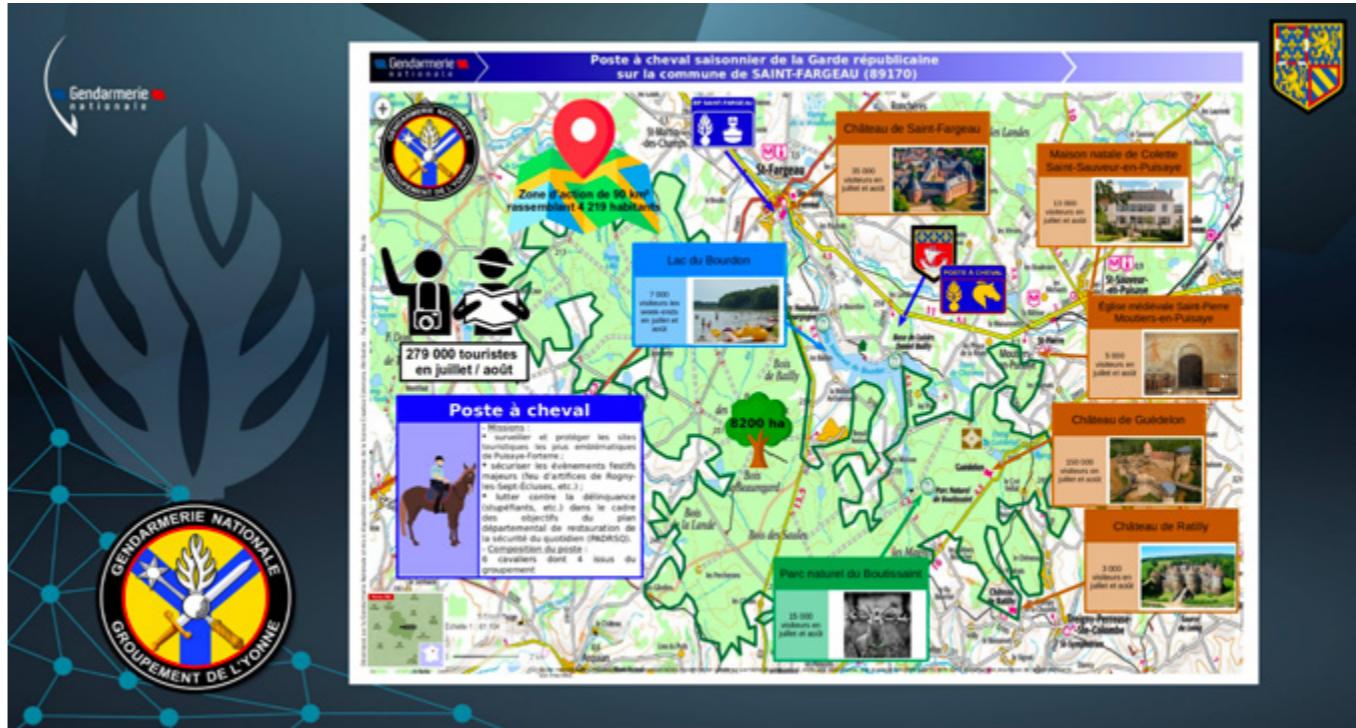


## Vie locale



BAPTÊME DE LA GENDARMERIE

**D**epuis le 16 septembre, la gendarmerie de Saint-Fargeau porte le nom du Garde Maxime Moscardini, jeune résistant fargeaulais, garde républicain, mort pour la France en Indochine (1926-1949).



## BILAN DU POSTE À CHEVAL DE LA GARDE RÉPUBLICAINE



# Vie locale



**Gendarmerie Nationale**

**GENDARMERIE NATIONALE**  
**GROUPEMENT DE L'YONNE**

**Un binôme cavalier-cheval d'une grande plus-value en Puisaye-Forterre**

une position élevée du cavalier (regard à environ 3 mètres du sol) propice à anticiper les troubles à l'ordre public au milieu d'une foule (feu d'artifices de Rogny-les-sept-Écluses, bric-à-brac de Mézilles, château de Saint-Fargeau, etc.)

une stature imposante et dissuasive vis-à-vis d'une foule ou de délinquants (interpellation de deux individus, détenteurs de produits stupéfiants, au volant d'un scooter à Saint-Fargeau, etc.)

une couverture du terrain plus importante qu'à pied (patrouilles sur le site de Guédelon, etc.), la vitesse moyenne au pas étant de 6 à 7 km/h, 13 km/h au trot et plus de 20 km/h au galop

une facilité pour rejoindre des endroits peu accessibles en véhicules de service (parc naturel du Boutissaint, lac du Bourdon, ruelles de Saint-Sauveur-en-Puisaye, etc.)

**Gendarmerie Nationale**

**GENDARMERIE NATIONALE**  
**GROUPEMENT DE L'YONNE**

**Les perspectives du poste à cheval de Saint-Fargeau pour l'été 2026**

→ Fort de votre confiance renouvelée, solliciter une nouvelle mise à disposition des moyens équestres de la Garde républicaine du 17 juillet au 29 août 2026

→ Afin d'étendre son rayon d'action (marché de Toucy, etc.) et rationaliser l'emploi des chevaux, disposer pendant toute la durée du poste d'un véhicule de transport des montures

**Colonel Nicolas NANNI,**  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale  
de l'YONNE

**Gendarmerie Nationale**

**GENDARMERIE NATIONALE**  
**GROUPEMENT DE L'YONNE**

La présence de voie publique constitue un levier majeur de contact. Elle renforce le lien de confiance avec la population par l'accessibilité facilitée par la proximité de l'animal :

- 28 maires, 20 conseillers municipaux et 3 parlementaires rencontrés
- 91 commerçants et 5 responsables d'associations visités
- 26 entreprises contactées

28 556 vues

145 000 vues

Fort de ses caractéristiques intrinsèques, le binôme cavalier - cheval renforce la réactivité opérationnelle des unités territoriales dans la lutte contre la délinquance (Plan d'action départementale de restauration de la sécurité du quotidien, PADRSQ) :

- 1 personne FPR fichée S
- 1 interpellation en flagrant délit pour exhibitionnisme
- 14 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) en matière de stupéfiants
- 4 AFD dans le domaine des atteintes à l'environnement (2 déchets abandonnés et 2 feux allumés à proximité d'une zone boisée en période de vigilance Orange - Incendie)
- 4 contraventions de sécurité routière (téléphone portable notamment)
- 2 AFD assurance





## LES CADETS DE LA GENDARMERIE ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE

**L**e 1er novembre, sous l'impulsion du Capitaine Dufour, président du Souvenir Français, une trentaine de Cadets de la gendarmerie et leurs accompagnateurs sont intervenus au cimetière de Saint-Fargeau et ont procédé à l'entretien des sépultures des soldats morts pour la France.

En ce jour de Toussaint (et sous un mauvais temps de saison !), leur entreprise a été appréciée des nombreux visiteurs venus fleurir les tombes de leurs proches. Merci au Capitaine Dufour, aux Cadets et à Yves Rousselet qui a répertorié et localisé pour eux les sépultures à restaurer.



## PRÉSENTATION DES CADETS DE LA GENDARMERIE

La première association des Cadets de la gendarmerie a été créée en 2002 dans le département de l'Isère. L'origine de cette création est le fruit d'une réflexion menée par le général LAMBERT Lucas alors qu'il était le commandant de groupement de ce département.

Entre 2002 et 2019, onze autres associations seront créées en métropole et en Outre-Mer.

Au cours de l'année 2020, suite à la mise en œuvre du service national universel, vingt départements supplémentaires vont se lancer dans la création d'une structure associative de Cadets de la Gendarmerie (dont l'Yonne dès le mois de février).

Les années suivantes d'autres départements viendront rejoindre le dispositif et, aujourd'hui, c'est l'ensemble du territoire qui est entièrement couvert par des associations de Cadets de la Gendarmerie Nationale qui échangent entre elles informations et bonnes pratiques.



Depuis l'origine des cadets à aujourd'hui, que ce soit dans l'Yonne ou dans un autre département, les objectifs recherchés restent inchangés :

- Promouvoir le sens civique de jeunes garçons et filles âgés de 15 à 18 ans.
- Renforcer le lien Armée-Nation.
- Développer l'esprit citoyen au travers de projets collectifs dans le domaine de la solidarité, du respect, de l'ouverture aux autres.
- Faire découvrir la Gendarmerie Nationale avec, comme finalité, un recrutement au sein de l'Arme, comme réserviste opérationnel, gendarme adjoint volontaire, sous-officier ou officier.

Les exemples d'activités proposées au cours de la Mission d'Immersion en Gendarmerie (MIG) sont :

- Visite unités gendarmerie du département (brigade, unité d'intervention, unité de sécurité routière, centre opérationnel) et unités spécifiques gendarmerie hors département (Section Aérienne Gendarmerie, Escadron gendarmerie Mobile, Garde Républicaine, Centre National Formation Sécurité routière, Pole Judiciaire de la Gendarmerie, Peloton de Surveillance et de Protection, Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne, Brigade Fluviale).
- Journées mémorielles (cérémonies, visite lieux de mémoire, ravivage Flamme Arc de Triomphe, actions en partenariat avec le souvenir Français).
- Activités physiques, Intervention professionnelle, topographie, recherche de personne, gel des lieux, utilisation moyens de transmission, secourisme, initiation au tir.
- Journée Sécurité routière en partenariat avec GROUPAMA (conduite véhicule école, simulateur, cours pédagogique).
- Baptême de plongée en partenariat avec Club de Plongée Paul Bert à Auxerre.
- Actions de communication (Journée Nationale du réserviste, foire de Sens, forums, interventions en milieu scolaire).

Dans l'Yonne la promotion actuelle compte trente-et-un cadets dont vingt-et'une jeunes filles, qui ont été incorporés au mois d'octobre 2025. Elle terminera sa mission le 8 mai 2026. Depuis la création de l'association, c'est 150 jeunes qui ont obtenu le brevet de cadet et c'est près de 25% qui garderont un lien avec la gendarmerie au travers de la réserve opérationnelle ou rejoindront ses rangs en présentant les concours.

Commandant (R) Roger MARTY  
Conseiller réserve du groupement de gendarmerie  
Vice-président de l'association des cadets de la gendarmerie de l'Yonne



## PRÉSENTATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir Français naît du refus d'une annexion, celle de l'Alsace-Lorraine au lendemain du conflit franco-prussien de 1870.

C'est parce qu'ils n'acceptent pas que le territoire national soit amputé que des hommes et des femmes vont cultiver la passion du souvenir. Entretenir les tombes des combattants français tombés en 1870 et 1871 sera leur réponse. En 1887, François-Xavier NIESSEN (1846-1919) un professeur d'origine alsacienne crée « le Souvenir Français ». Le 7 mars 1888, son objectif est clairement affiché : « nous annonçons la naissance d'une œuvre nouvelle dont la mission consiste à entretenir au milieu de nous et partout où le sang français a coulé, les tombes des soldats et marins morts au champ d'honneur ».

En quelques années, le Souvenir Français érige ou participe à l'érection de centaines de monuments, plaques et stèles, et organise des milliers de cérémonies.

Le Souvenir Français est constitué d'hommes et femmes qui ont en commun l'amour de la France. Ils mènent un combat quotidien pour que vive la mémoire.

Ils savent que leur nation est construite sur une histoire partagée. Cette histoire, ils la sauvegardent à travers l'entretien des sites de mémoire. Ils la font vivre lors de leurs cérémonies. Ils la transmettent aux plus jeunes grâce à des milliers d'initiatives, voyages mémoriels, expositions et rencontres.

Un combat quotidien pour que vive la mémoire. Avec le temps et la disparition des générations de la guerre, cependant, ces lieux sont aujourd'hui en danger. Des sépultures familiales de morts pour la France tombent en déshérence et disparaissent. Le Souvenir Français conduit le combat quotidien de leur sauvegarde.

Le Souvenir Français l'ambition de l'avenir en créant la mémoire des combattants d'aujourd'hui, en favorisant la rencontre de trois mémoires :

- Familiale (celle des combattants inhumés dans les tombes)
- Territoriale (celle des communes)
- Nationale de la France

Renouvelons les outils de mémoire (géolocalisation des tombes, lettre d'information numérique)

C'est pourquoi le comité auxerrois du Souvenir Français en partenariat avec la nouvelle promotion des 31 cadets de la gendarmerie qui ont été incorporé au mois d'octobre 2025, a tenu à participer au nettoyage de 34 sépultures de combattants morts pour la France lors de la guerre 1914/1918 sises au cimetière de la commune de St-Fargeau. Cette action mémorielle s'est déroulée le samedi 1er novembre 2025 de 9h à 16 h.



Cette action d'intérêt général avait pour but de développer l'esprit citoyen et de promouvoir le sens civique de ces jeunes en faveur du devoir de mémoire.

Le comité auxerrois du Souvenir Français ayant 23 ans d'existence a une expérience très novatrice pour avoir rénové des dizaines de sépultures de morts pour la France, stèles et monuments aux morts pour différentes communes.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

**A** près une première cérémonie au monument de Septfonds, l'armistice du 11 novembre 1918 a été commémoré à Saint-Fargeau en présence de nombreux habitants de la commune. Les musiciens de l'Harmonie Saint-Fargeau-Bléneau ont ouvert le traditionnel défilé, très suivi cette année.

Puis la cérémonie, orchestrée par Claude Lemonnier, président de la FNACA, s'est poursuivie avec (entre autres) l'heureux concours des CM2 de Madame Corde et des élèves de Monsieur Godard, professeur d'Histoire au Collège de Puisaye.

Merci aux élèves, à leurs professeurs et aux familles venues en nombre participer à la cérémonie. Si de jeunes volontaires, désireux de transmettre leurs valeurs républicaines, souhaitent devenir porte-drapeau, nous publions ici la plaquette d'information du Service National Universel....





## COMMENT DEVENIR PORTE-DRAPEAU ?

### FICHE PARCOURS D'ENGAGEMENT

#### COLORATION « Défense et Mémoire »

« Devenir porte-drapeau »



Cet engagement en tant que porte-drapeau est pour moi une manière de rendre hommage particulièrement à nos aînés morts pour une France libre, comme à celles et ceux qui se battent pour notre drapeau tricolore. C'est s'ancrer dans un devoir mémorial évident qui nous grandit et nous permet de rencontrer notamment des témoins de conflits passés. Par cet engagement, vous montrez votre intérêt pour les valeurs républicaines et patriotiques et vous devenez un passeur de mémoire ». Clémence, volontaire SNU et porte-drapeau au Souvenir français

Les éléments évoqués ci-après visent à donner des éléments d'information aux encadrants des centres SNU et des pistes concrètes d'engagement aux jeunes volontaires qui souhaiteraient devenir porte-drapeau.

<b>Qu'est-ce qu'un(e) porte-drapeau ?</b>	<p>Les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, assurant lors des cérémonies officielles nationales et locales le service du port du drapeau tricolore de leur association. Hautement symbolique, la mission de porte-drapeau est de rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus, civils comme militaires. La présence du porte-drapeau rehausse à cet égard l'éclat et la solennité des événements liés au calendrier « Défense et Mémoire » (voir guide coloration).</p>
<b>Conditions et/ou qualités nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions : aucune condition d'âge n'est exigée pour l'exercice de cette mission (même si les porte-drapeaux ont souvent plus de 14 ans). Il faut être désigné par l'association concernée.</li> <li>• Disponibilité lors des cérémonies nationales et/ou locales, à l'occasion des journées nationales ou des commémorations mémorielles, dont certaines ont lieu des jours fériés (11 novembre et 8 mai par exemple) ou qui se déroulent les week-ends.</li> <li>• Connaître pleinement le symbole, l'histoire, la mémoire et les valeurs incarnées par le drapeau tricolore porté.</li> <li>• Exercer sa mission avec dignité et constance.</li> <li>• Maîtriser le protocole des cérémonies patriotiques (gestes, attitude, présentation et tenue soignées).</li> </ul>
<b>Compétences acquises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre à respecter un protocole officiel en lien avec plusieurs interlocuteurs (responsable du protocole, commandant des troupes lors d'un détachement militaire, représentants associatifs, etc.)</li> <li>• Enrichir les parcours éducatifs de l'élève, notamment le parcours citoyen de l'élève.</li> <li>• Valoriser cet engagement notamment dans le cadre de l'oral du Diplôme national du brevet (DNB) en troisième, du Grand Oral et/ou de Parcours Sup en terminale.</li> </ul>
<b>Comment devenir porte-drapeau ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer dans l'établissement scolaire : certains drapeaux d'associations d'anciens combattants sont déposés - dans le cadre d'une convention et de manière temporaire - dans des établissements scolaires afin de faire adopter le drapeau par des jeunes scolaires. Les drapeaux sont dès lors portés devant les monuments aux morts de la commune par des élèves, notamment lors des deux principales cérémonies, le 11 novembre et le 8 mai. Dans certains établissements, la présence de plaques et de stèles commémoratives dans ou à proximité de locaux scolaires peut être un point de départ de l'engagement.</li> <li>• S'informer à proximité de ton établissement scolaire ou de ton domicile : auprès de la ville, des associations locales d'anciens combattants, du service de proximité de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).</li> <li>• Quelles évolutions possibles ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention du diplôme d'honneur et de l'insigne de porte-drapeau : le porte-drapeau peut solliciter un diplôme 6 fois, après 3, 10, 20, 30, 40 et 50 ans de service, consécutifs ou non.</li> <li>- Exercice d'une mission et/ou fonction dans l'organisation de ton association.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Qui contacter ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) et ses services de proximité : <a href="https://www.onac-vg.fr/services">https://www.onac-vg.fr/services</a></li> <li>• La Délégation militaire départementale : <a href="https://lannuaire.service-public.fr/navigation/dmd">https://lannuaire.service-public.fr/navigation/dmd</a></li> <li>• Le Souvenir français et ses délégations de proximité : <a href="https://le-souvenir-francais.fr/sous-les-projecteurs-21/">https://le-souvenir-francais.fr/sous-les-projecteurs-21/</a> <a href="https://le-souvenir-francais.fr/delégations-comités-en-france/">https://le-souvenir-francais.fr/delégations-comités-en-france/</a></li> <li>• La Fondation de la Résistance conserve et valorise des drapeaux d'associations de résistants : <a href="https://www.fondationresistance.org/">https://www.fondationresistance.org/</a></li> <li>• Associations locales d'anciens combattants et de victimes de guerre</li> </ul>
<b>Des ressources pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) : <a href="https://www.onac-vg.fr/sites/default/files/2022-11/guide_porte-drapeaux.pdf">https://www.onac-vg.fr/sites/default/files/2022-11/guide_porte-drapeaux.pdf</a> <a href="https://www.onac-vg.fr/actualites/des-jeunes-du-snu-formes-pour-devenir-porte-drapeau">https://www.onac-vg.fr/actualites/des-jeunes-du-snu-formes-pour-devenir-porte-drapeau</a></li> <li>• Souvenir français et la seconde vie des drapeaux associatifs : <a href="https://le-souvenir-francais.fr/la-seconde-vie-des-drapeaux-associatifs/">https://le-souvenir-francais.fr/la-seconde-vie-des-drapeaux-associatifs/</a></li> </ul>

**Délégation générale au Service national universel**

[ DÉCEMBRE 2023 ]

1

# Vie locale

## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Grâce aux efforts de l'équipe municipale, élus et techniciens, Saint-Fargeau a obtenu une 2ème fleur, à la suite de la visite du jury régional le 25 Juin 2025. Ce dernier a constaté une progression notable dans les aménagements paysagers qui tient compte des défis climatiques avec un programme d'actions établi et cohérent.

### Qu'est-ce qu'une commune labellisée « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » ?

C'est une commune qui :

- S'engage en faveur de l'amélioration du cadre de vie
- Accorde une place privilégiée au végétal dans l'aménagement des espaces publics
- Agit en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- Place l'humain au cœur des projets
- Développe son attractivité touristique, résidentielle et commerçante.

Le label témoigne d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence pour laquelle les élus, les habitants, techniciens, partenaires et bénévoles sont impliqués. Un grand merci à tous les acteurs qui ont contribué à l'obtention de cette 2ème fleur.

Place des Augustins

Vue arrière de la Mairie

Remplacement des massifs en plantes aximellées par des vivaces nécessitant peu d'entretien et d'eau

2025

Saint-Fargeau

Rue Raymond Guérin

Rue Jacques Coeur

Rénovation paysager et patrimonial

14

[ DÉCEMBRE 2023 ]

1

15



## LA CHAUFFERIE BOIS

### La chaufferie bois municipale : un équipement performant, durable et bientôt opérationnel.

**L**e chantier de la chaufferie bois municipale de Saint-Fargeau touche bientôt à son terme. Cet investissement majeur permettra de moderniser entièrement le chauffage des bâtiments publics tout en réduisant l'empreinte carbone de la commune.

#### Un réseau en cours de finalisation

Les travaux avancent conformément au calendrier :

- Toutes les sous-stations sont désormais installées dans les bâtiments publics concernés ;
- Les réseaux enterrés, environ 580m, indispensables pour transporter la chaleur depuis la chaufferie, sont terminés.
- La première chauffe est prévue pour la fin-janvier, afin d'effectuer les tests et réglages du réseau.

#### Un remplacement des anciens systèmes fioul et électriques

Cette nouvelle chaufferie permettra de remplacer plusieurs systèmes de chauffage au fioul ou électriques vieillissants, devenus coûteux et peu performants. Le passage à un réseau de chaleur moderne et centralisé garantira un meilleur confort thermique, une maintenance simplifiée et une diminution significative des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### Un équipement technique de haute performance

La chaufferie bois de Saint-Fargeau est dotée d'une installation performante, dimensionnée pour répondre efficacement aux besoins des bâtiments communaux :

- Trois chaudières bois en cascades de 200 kW chacune,
- Un ballon tampon de 6 000 litres, permettant de stocker l'énergie produite et d'optimiser le fonctionnement des chaudières.

Cette configuration assure à la fois la puissance nécessaire aux périodes de forte demande et une sécurité optimale en cas de besoin ponctuel ou de maintenance.

#### Un combustible local : la plaquette bois

Le réseau sera alimenté par des plaquettes forestières locales. La consommation annuelle est estimée à 20 semi-remorques, soit 334 tonnes de combustible. Ces plaquettes proviendront majoritairement de l'entretien des forêts communales et de l'EHPAD.

#### Un bâtiment pensé pour la commune

Implanté sur le site des ateliers communaux, le bâtiment qui accueille la chaufferie est conçu pour un double usage :

- La moitié du bâtiment est occupée par les installations techniques de la chaufferie bois ;
- L'autre moitié est dédiée au stockage du matériel technique nécessaire à son fonctionnement, à son entretien et à sa maintenance.

#### Une étape décisive pour la transition énergétique de Saint-Fargeau

Avec cette chaufferie bois, la commune se dote d'une infrastructure moderne, économique et respectueuse de l'environnement. Elle marque un tournant important dans la stratégie de transition énergétique locale et contribue durablement à la maîtrise des dépenses publiques.



## Plan et photos de la chaufferie



### LÉGENDE

- 1 - Chaufferie
- 2 - EHPAD
- 3 - La poste
- 4 - Ancienne trésorerie
- 5 - Centre culturel et restos du cœur
- 6 - Maison France services et logements communaux
- 7 - Mairie et musée
- 8 - Centre médical
- 9 - Siège de la communauté de communes



# Vie locale



## LA FIBRE OPTIQUE

Chères habitantes, chers habitants de Saint-Fargeau,

**G**râce à l'initiative conjointe du Département de l'Yonne et d'Altitude Infra via sa filiale Yconik, 1277 foyers et professionnels sont déjà éligibles à la fibre optique à Saint-Fargeau à ce jour, et peuvent profiter d'une connexion ultra rapide et de tous les avantages du numérique au quotidien.

### FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Comment continuer à profiter de la téléphonie fixe et de l'accès à Internet ?

La fibre optique va remplacer les lignes en cuivre, y compris pour la téléphonie fixe, et constituera le réseau de demain. Les dates à retenir pour Saint-Fargeau :

- Dès le 31 janvier 2026, la fermeture commerciale sera effective, il ne sera donc plus possible de souscrire de nouveaux abonnements ADSL.
- À partir du 31 octobre 2028, l'arrêt technique du cuivre sera en vigueur, c'est-à-dire que tout le réseau cuivre sera coupé et plus aucun service ne sera actif.

C'est pourquoi il est urgent de passer à la fibre optique, **pour continuer à profiter de la téléphonie fixe et de l'accès à Internet** et éviter des problématiques de dernière minute.

Aujourd'hui, **640 foyers et professionnels de Saint-Fargeau** bénéficient déjà des services et avantages de la fibre optique :

- **Vitesse** : la fibre optique permet des débits bien supérieurs à ceux de l'ADSL, garantissant une navigation fluide et rapide. Finis les temps de chargement interminables.
- **Fiabilité** : contrairement aux anciennes technologies, la fibre optique est moins sujette aux perturbations. Moins de coupures de téléphonie ou de télévision.
- **Qualité** : elle offre une qualité d'image et de son exceptionnelle pour les services de streaming, la télévision HD et les appels vidéo.
- **Environnement** : moins énergivore que le réseau cuivre traditionnel, vous contribuez également à réduire la consommation énergétique.

Comment passer de l'ADSL à la fibre en toute simplicité :

- Vérifiez votre éligibilité sur le site d'Yconik by Altitude Infra : <https://www.yconik-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/opérateurs/> ;
- Faites votre choix parmi les opérateurs commerciaux disponibles sur le réseau Yconik ;
- Contactez l'opérateur choisi et convenez avec lui d'un rendez-vous pour effectuer votre raccordement.

**À noter** : à ce jour, les frais de raccordement sont offerts.

Le passage à la fibre optique à Saint-Fargeau représente une étape essentielle pour préparer l'avenir numérique de la commune : une connexion plus rapide, plus fiable et plus respectueuse de l'environnement, au service de tous les habitants et professionnels.

# Vie locale



altitude Infra.

## Arrêt du cuivre.

**1. Qu'est-ce que le réseau cuivre ?**

Le réseau cuivre, infrastructure historique de télécommunications déployée par l'opérateur historique en France, a plus de 50 ans. Il a joué un rôle fondamental en fournissant des services téléphoniques (RTC) et Internet haut débit (ADSL). Cependant, en raison de son ancienneté, il ne répond plus aux exigences actuelles en termes de fiabilité et de performances pour les usages numériques modernes. La qualité de connexion offerte par le réseau cuivre est insuffisante pour les besoins actuels et futurs, rendant sa fermeture indispensable.

**2. Pourquoi l'opérateur historique met fin au réseau cuivre ?**

La fermeture du réseau cuivre est motivée par :

- OBSCÉLÉNCE**  
Déployé il y a plus de cinq décennies, le réseau cuivre est désormais dépassé et nécessite des réparations fréquentes et coûteuses.
- PERFORMANCES**  
La technologie cuivre ne peut offrir la qualité et la vitesse de connexion nécessaires pour les usages modernes. La fibre optique, en revanche, offre un débit constant quelle que soit la distance.
- VULNÉRABILITÉ**  
Le cuivre est sensible aux conditions météorologiques et à l'humidité, entraînant des interruptions de service.
- ÉNERGIE**  
Le cuivre consomme trois fois plus d'énergie que la fibre optique, rendant cette dernière plus durable et respectueuse de l'environnement.
- MODERNISATION**  
La transition vers la fibre optique fait partie de la modernisation des infrastructures téléphoniques et Internet, soutenue par le gouvernement depuis 2013. L'objectif est de garantir à tous les foyers un accès au très haut débit d'ici 2025.

**LE CUIVRE S'EN VA  
N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT.**

**3. Comment ça va se passer ?**

**Processus de fermeture :**

La fermeture du réseau cuivre se déroulera de manière progressive par lot de communes et organisée entre 2023 et 2030, facilitant ainsi une transition en douceur vers la fibre optique.

**Phases de fermeture :**

- **Fermeture commerciale** : Les opérateurs cesseront de proposer de nouvelles connexions via le réseau cuivre.
- **Fermeture technique** : Les services existants sur les lignes cuivre seront progressivement arrêtés. Chaque commune sera informée à l'avance pour permettre aux habitants de migrer vers des solutions alternatives.

Pour toute information complémentaire sur la fermeture du cuivre rendez-vous sur : [TresHautDebit.gouv.fr](http://TresHautDebit.gouv.fr) (Pour vérifier la date de fermeture du cuivre dans votre commune.)

**Notifications et migration :**

Lorsque votre commune sera concernée par la fermeture, vous recevrez une notification de votre opérateur télécom plusieurs mois à l'avance. Cette notification vous invitera à souscrire à un abonnement à la fibre optique ou à une autre technologie disponible. Il est essentiel d'anticiper cette migration pour éviter toute interruption de service.

**4. N'attendez pas pour passer à la fibre !**

Il est crucial de ne pas attendre le dernier moment pour passer à la fibre optique. Voici les étapes à suivre pour une transition réussie :

- 1. Vérifiez vos équipements :** Identifiez les appareils dépendants du réseau cuivre, tels que les alarmes ou les dispositifs de téléassistance.
- 2. Vérifiez votre éligibilité à la fibre :** Consultez le site <https://www.altitudeinfra.fr/éligibilité/> pour vérifier si votre adresse est éligible à la fibre optique.
- 3. Choisissez un opérateur et anticipiez la migration :** Si vous êtes éligible, comparez les offres des opérateurs et choisissez celle qui vous convient le mieux. Préparez-vous aux éventuels travaux nécessaires pour raccorder la fibre optique à votre domicile, généralement pris en charge par les opérateurs commerciaux.
- 4. Profitez des nouveaux services :** Une fois raccordé, profitez des avantages de la fibre optique, notamment une meilleure qualité de connexion et une plus grande fiabilité.

**PASSEZ À LA FIBRE**

Testez votre éligibilité

**YCONIK**

### Sans fibre, plus de téléphone.

Passer dès maintenant à la fibre optique avant l'arrêt total du réseau téléphonique (entre 2026 et 2030).

Contactez un opérateur commercial !

Tous les opérateurs nationaux sont présents sur le réseau YCONIK.

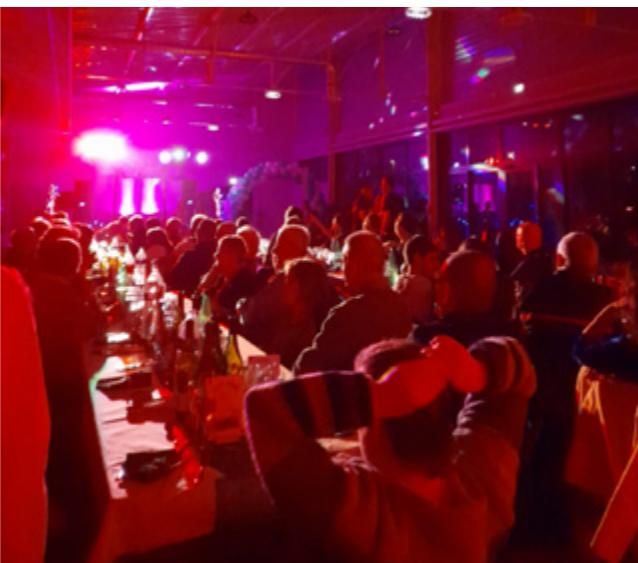
Plus d'informations ? [www.yconik-fibre.fr](http://www.yconik-fibre.fr)



## CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE

**L**e 22 novembre, une belle et touchante cérémonie de Sainte-Barbe s'est tenue au Centre d'Incendie et de Secours en hommage à nos pompiers et jeunes pompiers volontaires, sous la houlette du Lieutenant Antony Baudot.

Le Lieutenant a rappelé le professionnalisme dont ils ont fait preuve lors de l'incendie de la bibliothèque dans la nuit du 13 au 14 juillet. Leur réactivité et leur savoir-faire ont permis de sauver une vie humaine et de sécuriser rapidement les lieux, remplissant ainsi parfaitement leur mission au service de la population. L'Amicale des Sapeurs Pompiers, présidée par l'Adjudant Eddy Baillet, a ensuite rondement géré le côté festif, en offrant d'abord un vin d'honneur au centre, puis en proposant un repas de qualité dans nos locaux sportifs... Ambiance colorée, chaleureuse, pleine d'entrain, portée par le dynamisme coutumier et la bonne humeur de nos soldats du feu !



## FRANCE SERVICES

**L**a commune de Saint-Fargeau franchira en 2026 une nouvelle étape importante au service de ses habitants : l'ouverture de son France Services, un guichet unique de proximité destiné à vous accompagner dans toutes vos démarches administratives du quotidien.



Ce nouvel espace sera installé dans le bâtiment derrière la mairie, au cœur de notre commune, afin d'être facilement accessible à tous. Parce qu'il n'est pas toujours simple de s'orienter parmi les services publics, France Services a été pensé comme un lieu où chacun peut trouver un accueil bienveillant, un accompagnement personnalisé, et un véritable soutien dans l'accès à ses droits.

France Services s'adresse à tous les habitants, quels que soient leur âge, leur situation ou leur maîtrise du numérique. Le conseiller France Services, spécialement formé, sera présent pour vous guider, vous informer et vous aider dans vos démarches administratives et numériques.

**Ce nouvel espace deviendra un lieu de confiance, d'écoute et d'accompagnement pour tous.**



# Vie locale



## Un service complet, au cœur de la commune :

Votre France Services rassemblera en un même lieu les démarches des principaux opérateurs nationaux :

Le conseiller France Services pourra vous informer sur vos droits, vous accompagner dans les démarches dématérialisées, vous orienter vers les bons interlocuteurs et faciliter la résolution de situations complexes.

## Un lieu moderne, ouvert à tous :

Pour faciliter vos démarches, l'espace France Services de Saint-Fargeau sera équipé :

- d'un ordinateur en libre-service,
- d'un copieur-imprimante-scanner,
- d'un accès Internet et d'un réseau Wi-Fi sécurisé,
- d'un point d'accueil pensé pour la confidentialité, permettant à chacun de réaliser en autonomie - ou avec assistance - ses démarches en ligne.

Rendez-vous en 2026 pour l'inauguration de votre France Services !

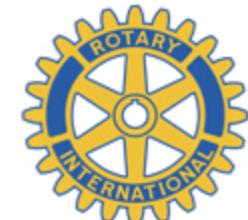
## DON DU SANG

Initialement prévue à la salle de danse, sinistrée dans la nuit du 13 au 14 juillet, la collecte de sang a pu se tenir au DOJO le 13 août, en partenariat avec le Rotary Club de Puisaye Forterre.

L'Établissement Français du Sang nous communique le bilan de cette matinée :

- 34 donneurs
- 28 prélèvements
- 3 nouveaux donneurs

Un grand merci à tous.



France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



## Un service public de proximité renforcé :

L'ouverture de ce France Services permettra :

- de simplifier les démarches du quotidien,
- de renforcer l'accès aux droits pour tous,
- et de proposer un service public plus accessible, plus humain et plus proche du quotidien de chacun.

En complément, des permanences d'assistantes sociales seront régulièrement organisées dans le bâtiment. Elles offriront un soutien social renforcé aux habitants, en facilitant l'accès à un accompagnement professionnel directement au sein de la commune.

# Vie locale

## FAMILY BUS

Le Conseil Départemental de l'Yonne met à la disposition des familles le Family Bus, véhicule itinérant de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), qui vient directement à votre rencontre.

La PMI accompagne les femmes enceintes, les parents et les enfants de 0 à 6 ans. Grâce au Family Bus, plus besoin de parcourir de longs trajets : les professionnels viennent dans votre commune, pour une demi-journée, afin de proposer un accompagnement gratuit et de proximité mensuel.

### Le Family Bus fait étape dans notre commune

À Septfonds : Madame Jacquemain, infirmière Puéricultrice, est présente pour suivre les vaccinations, la croissance et le développement de votre enfant : alimentation, sommeil, éveil, hygiène... et répondre à toutes vos questions. tous les 4 ème mardi après-midi du mois de 14h00 à 16h30 Place de la mairie

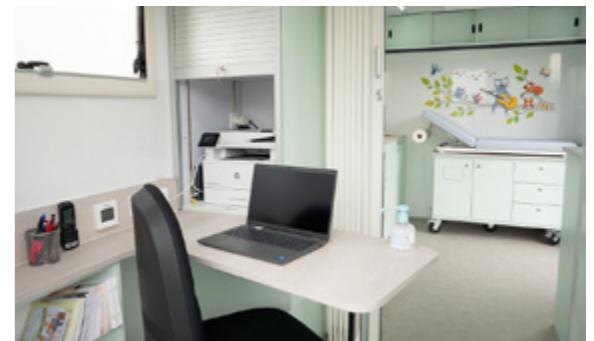
À Saint Fargeau : Mme Foucault, sage-femme vous peut vous recevoir soit pour un entretien prénatal ou postnatal, un suivi de grossesse, une préparation à la naissance ou des conseils en contraception... et répondre à toutes vos questions. tous les 3 ème lundi matin du mois de 9h15 à 12h00 sur la place des Augustins

Madame Robin, chargée d'animation, sera également présente pour vous accueillir, vous renseigner et vous accompagner pour prendre rendez-vous. Elle pourra, si besoin, venir vous chercher à votre domicile si vous n'êtes pas véhiculé afin que votre enfant puisse bénéficier d'une consultation de puériculture au sein du Family Bus. Vous pourrez patienter confortablement dans une salle mise à disposition par la commune, chauffée en hiver et adaptée en cas de fortes chaleurs.

Le Family Bus, c'est aussi un lieu d'échange et d'information : conseils sur les modes d'accueil : crèches, assistants maternels, les aides à domicile ...

Les consultations se font sur rendez-vous, mais il est aussi possible de venir directement le jour du passage.

Ce dispositif gratuit et à proximité de chez vous et des communes environnantes est une belle opportunité pour rencontrer des professionnels de confiance.



Pour toute précision ou pour prendre rendez-vous, n'hésitez à contacter le service de PMI au 03.86.44.42.02 / 06.87.88.75.90 Également par SMS.

# Vie locale



## FAMILY BUS

des consultations gratuites de puériculture et de sage-femme pour toutes les familles icaunaises

**La PMI vous ÉCOUTE et RÉPOND à vos QUESTIONS, vous INFORME et vous CONSEILLE :**

**Durant la grossesse :**

- Entretien Prénatal Précoce (EPP)
- Entretien Post-Natal Précoce (EPNP)
- Accompagnement de grossesse
- Préparation à la naissance
- Consultation contraception

**Autour de l'enfant :**

- Suivi du développement de l'enfant : mesures, pesées, suivi des vaccinations
- Rythme de vie de l'enfant : sommeil, pleurs, alimentation
- Allaitement/diversification alimentaire
- Accompagnement à la parentalité
- Modes d'accueil : crèches, assistants maternels

**Futurs parents & enfants de 0 à 6 ans**

**SUR RENDEZ-VOUS**

03 86 44 42 02  
06 87 88 75 90

**Télécharger le calendrier**

**EN PUISAYE-FORTERRE**

**1<sup>er</sup> VENDREDI DE CHAQUE MOIS**  
Druges-les-Belles-Fontaines : 9h15-12h Parking de la salle des fêtes  
Ouanne : 14h00-16h30 Place du 8 Mai

**2<sup>er</sup> LUNDI DE CHAQUE MOIS**  
Treigny : 9h15-12h Parking de la Mairie  
Églisy : 14h00-16h30 En face de la Mairie

**3<sup>er</sup> LUNDI DE CHAQUE MOIS**  
Saint-Fargeau : 9h15-12h Place des Augustins

**3<sup>er</sup> MERCREDI DE CHAQUE MOIS**  
Mézilles : 10h30-12h30 / 13h30-16h30 Cour de la Mairie

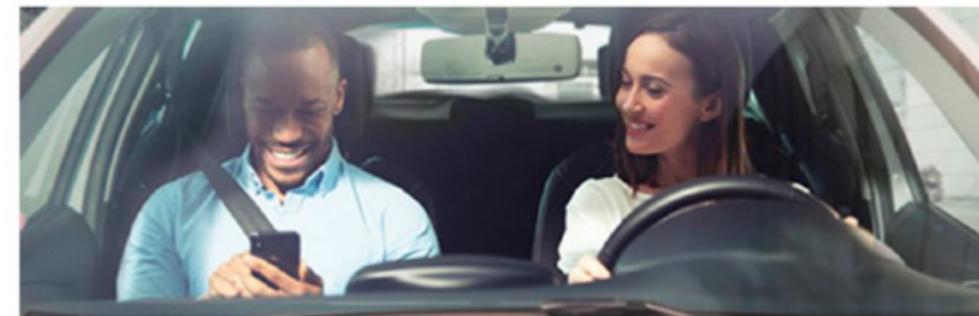
**4<sup>er</sup> MARDI DE CHAQUE MOIS**  
Champignelles : 9h15-12h Salle associative  
Septfonds : 13h45-16h30 Place de la Mairie



# Vie locale

## KAROS COVOITURAGE

En Puisaye-Forterre, covoitez au quotidien avec l'application KAROS !



Afin de réduire les coûts de transport et de favoriser des déplacements éco-responsables, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre propose à ses habitants une solution de covoiturage incitative via l'application KAROS.

La Communauté de communes subventionne les trajets réalisés avec l'application Karos afin de proposer des tarifs accessibles à tous. Elle participe à hauteur de 1,50 € par voyage et par passager. Cette incitation financière concerne l'ensemble des trajets ayant pour origine ou destination la Puisaye-Forterre.

**Je suis passager :** un trajet de 20 km ne me coûte que 0,50 € (au-delà je paie 0,10 € par km supplémentaire).

**Je suis conducteur :** je perçois un minimum par passager transporté de 2 € pour les 20 premiers km + 0,10 € par km supplémentaire.

Par exemple pour aller de Parly à Auxerre (20 km) je ne paye que 0,50 €. Ce trajet me coûterait 2 € sans la participation de la Communauté de communes.

L'ensemble des paiements s'effectuent directement via l'application par virement bancaire.

Karos vous met en relation avec de nombreux covoitureurs potentiels pour partager tous vos trajets de courtes et moyennes distances.

Avec Karos déplacez-vous plus facilement et faites des économies tout en réduisant votre empreinte écologique.

N'attendez plus et téléchargez l'application gratuitement sur Android ou iOS !



# Vie locale



## ESPÈCES ENVAHISANTES



### Les espèces exotiques envahissantes, une menace pour la biodiversité

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des cinq principales causes de l'effondrement de la biodiversité. Elles sont responsables de près de 60 % des extinctions mondiales.

#### Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Selon l'IUCN, une espèce exotique envahissante (ou espèce invasive, ou EEE) est une espèce introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation ont des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Exotique : introduite volontairement ou non par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle



Naturalisée : capable de survivre, de se disperser et de s'intégrer durablement dans les milieux sans intervention humaine

Proliférante : capable de se multiplier et de se disperser très rapidement

#### Des impacts sur la biodiversité, la santé et l'économie

**Impacts écologiques** : les EEE entraînent une forte pression sur la biodiversité. Elles entrent en compétition avec les espèces locales, comme la renouée du Japon, capable de pousser jusqu'à 10 cm par jour et d'étouffer la végétation alentour. Elles peuvent aussi transmettre des maladies, à l'image de l'écrevisse de Louisiane, porteuse saine de l'aphanomycose, mortelle pour nos écrevisses indigènes.

Leur présence modifie également le fonctionnement des écosystèmes : ragondins et écrevisses exotiques fragilisent les berges par leurs terriers, tandis que les jussies forment des tapis denses qui étouffent la vie aquatique en bloquant la lumière et en enrichissant excessivement le milieu.



Jussie à grandes fleurs



Ambroisie à feuille d'armoise

**Impacts sanitaires** : les EEE peuvent être vectrices ou réservoirs de pathogènes, comme le ragondin transmettant la Leptospirose, ou le Moustique tigre transmettant la dengue ou le chikungunya. D'autres présentent une toxicité : le Raisin d'Amérique est dangereux en cas d'ingestion, tandis que l'Ambroisie à feuille d'armoise provoque de fortes allergies par son pollen. Certaines espèces menacent également la sécurité physique : la Berce du Caucase, par exemple, contient une sève photosensibilisante pouvant causer de graves brûlures au contact de la peau et des UV.

# Vie locale



**Impacts économiques** : les EEE peuvent réduire les services écosystémiques. Certaines diminuent les rendements agricoles, comme avec les abeilles attaquées par les frelons asiatiques ou l'Ambroisie à feuille d'armoise dans les champs de tournesol. Leur gestion coûte cher aux collectivités (arrachage, piégeage, communication), et certaines, comme l'Ailante glanduleux, abîment les infrastructures par leurs racines. Enfin, elles perturbent les activités humaines (pêche, tourisme, loisirs), entraînant des pertes économiques supplémentaires.



Frelon asiatique

#### Les bons gestes

##### LES BONS GESTES

- ✓ Privilégier des espèces locales, adaptées à l'environnement, qui soutiendront la faune indigène
- ✓ Se renseigner sur les espèces lors de l'achat
- ✓ Prendre des précautions lors de la plantation d'espèces invasives (barrière anti-rhizomes, confinement en pots, etc.)
- ✓ Tailler les plantes invasives une fois les fleurs fanées, avant la montée en graines, pour faciliter la gestion des déchets et éviter de contaminer le compost
- ✓ Enlever les fragments de plantes avant de vider son aquarium

##### LES GESTES À ÉVITER

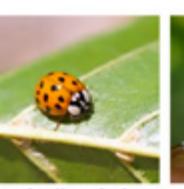
- ✗ Utiliser des plantes invasives sans être renseigné sur les risques de dispersion (graines, rhizomes, boutures)
- ✗ Planter des plantes invasives dans son jardin sans suivre leur prolifération (risque qu'elles s'échappent dans le milieu naturel)
- ✗ Échanger de boutures sans être renseigné
- ✗ Mettre ses déchets verts de plantes invasives en décharge
- ✗ Mettre ses déchets verts contenant des graines ou des rhizomes dans le compost
- ✗ Vider son aquarium dans le milieu naturel
- ✗ Relâcher les animaux de compagnie dans la nature



Tortue de Floride



Asters américains



Coccinelle asiatique



Moustique tigre



Herbe de la Pampa

#### Une question sur la biodiversité ? Contactez la CCPF

Manon Rescan, chargée de mission biodiversité  
Communauté de communes de Puisaye-Forterre  
m.rescan@cc-puisayeforterre.fr  
07.48.80.41.76

# Vie locale



## BIODIVERSITÉ



### Préserver la biodiversité en Puisaye-Forterre : la CCPF s'engage

Face aux enjeux croissants liés à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) met en œuvre, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse pour préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel du territoire. Avec l'appui des communes, la CCPF met en œuvre une série d'actions, adaptées aux spécificités locales, pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

#### 1. Natura 2000

Le réseau **Natura 2000** a pour objectif de préserver la biodiversité en tenant compte des activités humaines. Il s'agit d'un dispositif européen qui vise à protéger des milieux naturels et des espèces remarquables, tout en conciliant les enjeux écologiques avec les activités agricoles, forestières, touristiques ou encore patrimoniales.

En **Puisaye-Forterre**, le site Natura 2000 « **Milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre** » (FR2601011) a été désigné pour la diversité de ses milieux et la richesse de sa faune (Figure 1). Il englobe notamment des forêts, prairies, tourbières et cavités souterraines, qui abritent des espèces d'intérêt communautaire telles que des chauves-souris, des amphibiens, des poissons, ou encore des insectes.

La gestion de ce site repose sur la **concertation locale** : élus, agriculteurs, forestiers, associations, habitants et services de l'État sont associés pour définir et mettre en œuvre des actions adaptées aux enjeux du territoire, **de manière volontaire et partenariale**. Ces actions peuvent être diverses : conseils de gestion, études naturalistes, travaux de restauration d'habitats, accompagnement d'aménagements de gîtes à chauves-souris, animations scolaires, etc.

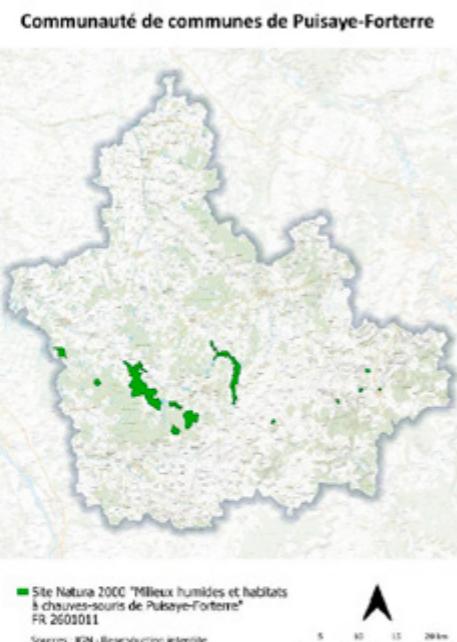


Figure 1 : Cartographie du site N2000 de Puisaye-Forterre

# Vie locale



### 2. Un Plan paysage des étangs de Puisaye pour réfléchir aux aménagements de demain

Depuis mars 2025, la CCPF, en partenariat avec la Communauté de communes Berry-Loire-Puisaye, pilote le **Plan de paysage des étangs de Puisaye** (Figure 2). Au cours des deux prochaines années, les deux intercommunalités mèneront un travail approfondi sur les paysages du bassin versant du canal de Briare et de son système d'alimentation, en s'intéressant aussi bien aux paysages naturels et semi-naturels qu'aux paysages urbains.

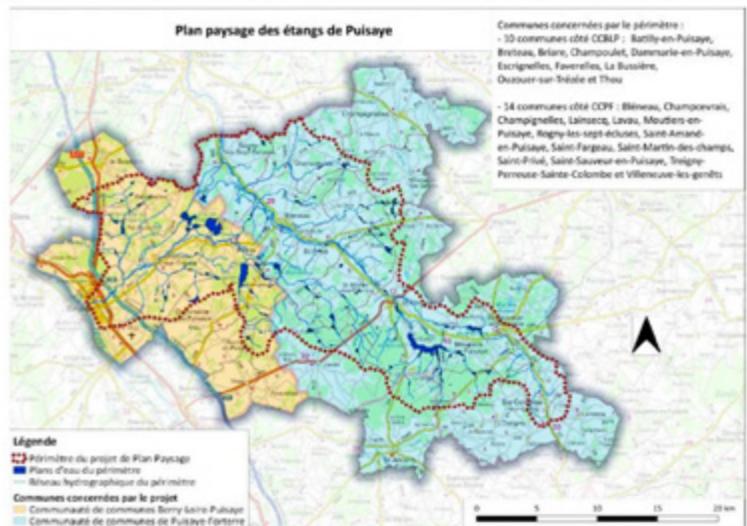


Figure 2 : Cartographie du périmètre de Plan Paysage des étangs de Puisaye

Ce travail sera mené en **concertation** avec les élus des 24 communes concernées, les acteurs du territoire, les habitants et les usagers. Il visera à retracer l'histoire du territoire, ses mutations et ses usages, à identifier ses richesses, et ses ressources, mais également à se projeter dans l'avenir au regard du changement climatique qui a déjà et aura des répercussions sur le territoire. Ces étapes permettront de construire une vision du territoire à long terme, partagée par tous, afin de définir des actions à mener pour préserver ce paysage et son patrimoine naturel et bâti tout en accompagnant le développement du territoire.

### 3. Un accompagnement des communes et des habitants dans la prise en compte de la biodiversité

La CCPF soutient les communes et habitants qui souhaitent intégrer la biodiversité dans leur projet d'aménagement et de gestion. Elle propose des animations destinées aussi bien aux élus qu'aux habitants, afin de les sensibiliser au patrimoine naturel (balades, ateliers, interventions scolaires, conférences, etc.). Elle propose également un accompagnement technique pour prendre en compte et développer la biodiversité sur le territoire. Elle intervient sur de nombreuses thématiques comme par exemple la prise en compte de la faune dans le bâti lors de rénovations, la gestion et la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes ou encore, la restauration et la gestion de milieux (haie, mare etc.).



Figure 3 : Photographie d'une colonie de Murins à oreilles échancrées

Une question sur la biodiversité ?  
Contactez la CCPF

Célia Jégat,  
chargée de mission Natura 2000  
[c.jegat@cc-puisayeforterre.fr](mailto:c.jegat@cc-puisayeforterre.fr)  
07.57.02.64.16

Manon Rescan,  
chargée de mission biodiversité  
[m.rescan@cc-puisayeforterre.fr](mailto:m.rescan@cc-puisayeforterre.fr)  
07.48.80.41.76

# Vie locale



## BILAN PANNEAU POCKET

A ctuellement il y a 2 270 smartphones ou tablettes qui possèdent Saint-Fargeau dans leurs favoris, dont 611 nous ont désigné comme « super-favori » (premier favori ajouté après avoir téléchargé l'application). À titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de 312 % des foyers de la commune. Le total sur la période du 21 janvier 2025 au 21 novembre 2025 est de 9668 lectures. Le nombre de lecture par article diffusé est en moyenne de 350.



## FORUM DES ASSOCIATIONS



## CYCLO-CLUB

A près avoir accueilli, avec la municipalité, l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Cyclotourisme, regroupant les 14 clubs de l'Yonne, le 25 octobre, le cyclo club a fait la sienne le 14 novembre, en présence de Monsieur le Maire.

En cette fin d'année, nous sommes 38 adhérents incluant les 18 licenciés, dont 4 féminines et 1 moins de 18 ans, à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVélo). Un programme de nos sorties dominicales, le dimanche matin en heure d'été, et le samedi après midi en heure d'hiver, est établi en début d'année.

Nos sorties, uniquement sur route, vont de 40 à 65 km, entrecoupées de poses ou de visites, sont adaptées en fonction des capacités de chacun. Les vélos à assistance électrique (VAE) sont majoritaires dans le groupe. 24 cyclos ont participé à notre randonnée accompagnée de 123 km, reliant Saint Fargeau à Aubigny sur Nère, aller et retour, avec repas au restaurant.



Et seulement 53 participants, le 21 juin, à notre randonnée annuelle « À Travers la Puisaye », ouverte à tous. Notre escapade d'une semaine, réservée aux adhérents, au lac de Vouglans dans le Jura fut appréciée de tous.

Le 21 juin 2026, notre randonnée « À Travers la Puisaye », partant du Bourdon, prévoit 2 circuits pédestre de 7 et 12 km, et 5 circuits vélo de 10 à 94 km. Nous vous attendons nombreux.

Vous pouvez maintenant retrouver toutes ces informations sur notre site internet :  
<https://www.saintfargeau89cycloclub.fr/>



## COMITÉ DE JUMELAGE ET VOYAGE EN ALLEMAGNE



*Que vive le jumelage franco-allemand !*

Tel un puzzle, tous les éléments se sont assemblés pour une formidable rencontre ! A l'occasion de la fête de la ville d'Hermeskeil (qui dure une semaine !), nos partenaires nous ont conviés pour fêter le jubilé de notre jumelage. Après les retrouvailles, toujours émouvantes et chaleureuses, autour d'une collation à la mairie, où Corinna Schneider, présidente du comité franco-allemand a souligné la grande importance de ces rencontres, chacun est reparti avec sa famille d'accueil pour un échange plus intime.

Vendredi matin, Manuel Luckhardt, trésorier du comité, nous a présenté les locaux flambants neufs ainsi que son impressionnante flotte de véhicules, de la configuration THW d'Hermeskeil. C'est un organisme de secours spécialisé dans l'assistance technique et humanitaire qui intervient sur appel des pompiers.

L'après midi s'est poursuivie naturellement par « la joyeuse fête de la bière » au parc aux oiseaux où 2 coqs en bois ont été artistiquement décorés par les présents, l'un restant à Hermeskeil, l'autre voyageant vers la France comme symbole de connectivité.

Samedi après midi, sur le parvis de la mairie, le renouvellement de l'acte de jumelage des villes qui existe depuis 1974, a été le temps fort de la rencontre.

Le jubilé lui-même a été fêté l'an dernier à Saint Fargeau.

La cérémonie a été ouverte devant un public nombreux par le maire Christoph König suivi par le discours du maire Dominique Charpentier.

David Geneau, absent pour raison de santé, a confié son discours à Michel Nicolas : « Aujourd'hui, notre forte amitié franco-allemande permet d'avancer unie dans une Europe déstabilisée qui doit faire face à de nombreuses tensions ».

Corinna Schneider, dans un discours émouvant, a rappelé que « les jumelages entre villes ne vivent pas uniquement de vieilles amitiés, mais aussi des nombreux nouveaux liens qui se tissent à chaque nouvel échange ».

Dimanche matin, les 2 bureaux se sont réunis et les 2 comités se sont donnés rendez vous du 22 au 25 mai 2026 à Saint Fargeau pour de nouvelles activités et de nouveaux échanges.

L'Assemblée Générale du Jumelage aura lieu le dimanche 1 février 2026 à 10h au dojo et sera suivie d'un repas ouvert à tous.



*Visite de la section THW le vendredi 11 juillet 2025.*

*« Ce qui a commencé comme un jubilé officiel s'est transformé en un symbole émouvant et vivant d'amitié européenne »*

**Le Comité de Jumelage**

## VOYAGE EN ITALIE

**Le conseil municipal du 3 décembre 2025 a entériné la création du comité de jumelage Attigliano/Saint-Fargeau.**

### PROJET DE JUMELAGE FRANCO-ITALIEN : LA SUITE !

Les échanges amorcés en Puisaye en avril 2025 avec le maire de la petite ville d'Attigliano pour un éventuel jumelage avec Saint-Fargeau se sont poursuivis avec enthousiasme l'été dernier. Du 21 au 24 août, le maire, Dominique Charpentier, entouré d'une petite délégation de Fargeaulais, s'est rendu à son tour en Italie. Ce sont au total plus de 35 Poyaudins de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, Bléneau, Saint-Sauveur et Saint-Fargeau qui, dans le cadre du projet européen CERV (Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs), se sont rendus en Ombrie dans la province de Terni où les villages d'Attigliano, Montecchio, Penna et Giove nous ont très chaleureusement reçus.

Le séjour a débuté pour tous par un déjeuner d'accueil à Attigliano où le maire de la ville, Leonardo Fazio, a prononcé de belles paroles d'accueil et d'amitié, concluant son discours d'un vibrant « Bienvenue à Attigliano, bienvenue en Ombrie, bienvenue chez vous ! ».



*Discours de bienvenue de Leonardo Fazio, maire d'Attigliano*

# Vie locale



Si cette première journée fut essentiellement consacrée à la visite du village médiéval de Melezzole, la soirée fut festive avec la découverte de la richesse gastronomique de la région, sanglier et châtaignes, le tout cuisiné à l'italienne... les saveurs étaient au rendez-vous !

Le lendemain fut empreint de beaucoup plus de solennité. Mais en Italie, comme en France, la tête fonctionne mieux le ventre plein ! Après la visite des tombes étrusques, nous nous sommes donc rendus au musée de l'huile d'olive, puis au musée civique, avant la pause déjeuner avec un joyeux repas en plein air. L'après-midi fut plus « sérieux » avec une conférence sur le thème « Une approche ascendante pour l'avenir des territoires ruraux », où chaque délégation, française et italienne, a présenté son propre projet. Puis vint l'instant des engagements : pour Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe par la signature d'une convention avec Montecchio ; pour Saint-Fargeau par la signature d'un pacte d'amitié avec Attigliano, première étape de notre engagement mutuel vers un futur jumelage entre nos deux communes.



Visite de Melezzole et dîner commun de toutes les délégations



Conférence à Montecchio et signature du pacte d'amitié entre les maires d'Attigliano et de Saint-Fargeau

magnifique matinée consacrée à la visite de la basilique d'Orvieto, nous sommes revenus à Attigliano pour une visite guidée de la vieille ville suivie d'une réunion à l'hôtel de ville où le maire nous a présenté sa commune et les particularités du fonctionnement des institutions communales italiennes.



La vieille ville d'Attigliano - La délégation fargeaulaise devant l'hôtel de ville

En soirée ce furent les retrouvailles avec nos amis de Bléneau et de Giove pour conclure ce magnifique séjour en musique et autour d'une bonne table, le tout ponctué par un superbe ban bourguignon dont nos amis italiens semblent friands !

**À nous maintenant de vous faire connaitre plus en détail ce beau projet en vous invitant à nous rejoindre pour faire vivre tous ensemble ce futur jumelage !**



Françoise Ummenhofer

# Vie locale



## COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-FARGEAU

### Le comité des fêtes de Saint-Fargeau : une nouvelle dynamique.

Pour ce second semestre, le comité des Fêtes de Saint Fargeau a organisé une soirée cabaret le samedi 25 octobre 2025. Une soirée totalement réussie avec une centaine de participants où nous avons pu admirer les talents de la troupe « l'effet cabaret », une troupe amateur, associative et locale qui fête ses dix années d'existence. Les retours totalement positifs de cette soirée nous ont conduit à renouveler l'an prochain cette manifestation avec cette troupe qui nous présentera son nouveau spectacle.

Le 20 novembre 2025, une soirée Beaujolais où plus précisément des vins primeurs à déguster autour de charcuteries et fromages et d'une belle ambiance musicale. Vous pourrez nous retrouver sur le marché de Noël de St Fargeau, le dimanche 7 décembre 2025. Pour la Saint Sylvestre, le comité des fêtes propose un réveillon avec repas organisé par le Transvaal et animation par DJ Alex. Les réservations sont ouvertes jusqu'au 20 décembre. Rejoignez-nous pour ce réveillon et le passage à 2026. Les projets 2026 : repas de printemps, fête de la musique, soirée cabaret, soirée Beaujolais et réveillon de la St Sylvestre. Vous souhaitez participer à l'animation et à la dynamisation du village, alors rejoignez le Comité des Fêtes de Saint Fargeau. Tous les bénévoles sont les bienvenus.



Le comité des fêtes



## COMITÉ DES FÊTES DE SEPTFONDS

Les illuminations sont visibles jusqu'au 10 janvier.





## HISTOIRE ET PATRIMOINE

### Une année 2025 bien remplie pour l'association Histoire et Patrimoine de Saint-Fargeau !

L'année a commencé par la présentation du Bulletin N°7 lors de l'Assemblée Générale du 25 avril. L'armée y est à l'honneur avec deux articles de fond que nous devons à Jean Pierre Rocher et Françoise van Zon. Ils nous font découvrir respectivement quelles furent les opérations militaires sur le front d'Orient pendant la Grande Guerre, si mal connues aujourd'hui. Deux fargeaulais y périrent au combat. L'autre article étudie 300 ans de l'histoire de la gendarmerie à Saint-Fargeau. Ce second article a été complété par notre exposition d'automne intitulée « Gendarmerie, une histoire de casernes et de brigade ». Très belle exposition enrichie par de nombreux objets et uniformes que les gendarmes nous ont prêtés avec confiance et générosité. Nous en avons été très touchés.

Entre temps, le printemps et l'été ont aussi connu bien d'autres événements. Nous avons participé à notre manière à l'hommage qui fut rendu le 13 juin à Jean d'Ormesson à l'occasion de l'initiative de la poste qui organisait le 1er jour d'oblitération du timbre à l'effigie de Jean d'Ormesson. L'association philatéliste de l'Auxois organisait en parallèle, une exposition remarquable sur l'histoire de la poste en Puisaye. Toutes deux nous avaient demandé de rappeler la brillante et riche biographie de Jean d'Ormesson. Puis ce furent les traditionnelles Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) des 24-25 juin. Le thème cette année était « Terre à Terre ». Nous avons opté pour le programme « Terre nourricière et terre des bâtisseurs ». Cela nous a permis de présenter deux exemples d'entreprises agricoles dans le canton de Saint-Fargeau. La ferme des Pautrats qui fut une ferme modèle au 19<sup>e</sup> siècle. Elle est devenue avec Aude Brondel, une exploitation biologique.



Aux Satillats, Philippe Joumier nous a présenté son exploitation et surtout sa passion pour l'élevage de vaches charolaises réputées pour la qualité de leur viande.

Voilà pour la « *terre nourricière* » !

En ce qui concerne le volet « *terre des bâtisseurs* », nous nous sommes adressés à Clément Rousseau qui dans son entreprise de maçonnerie travaille, transforme ou récupère tous les matériaux liés à la terre. Cela va de la roche des carrières dont sont tirées la blonde pierre de Bourgogne et la sombre pierre de Puisaye, ferrugineuse. Elles deviendront pour les unes dalles et carrelages, pour les autres pierres de soubassement... En ce qui concerne la récupération des matériaux anciens, la présentation des tuiles de Bourgogne et des tomettes traditionnelles entrat parfaitement dans notre thème.

Ces JPPM furent particulièrement bien réussies grâce à la qualité des visites et l'accueil qui nous a si chaleureusement été réservé. Les visiteurs, nombreux, ont suivi ces trois visites avec le plus grand intérêt.

Par deux fois dans l'été le 24 juillet et le 21 août, nous avons organisé des visites de la chapelle Sainte Anne et de l'église Saint Ferréol à la demande de l'association « Un jour, Une église » dont le siège est à Toucy. Nous avons eu le grand plaisir de faire découvrir notre patrimoine religieux à des amateurs de beaux monuments, qui là aussi, vinrent en grand nombre.

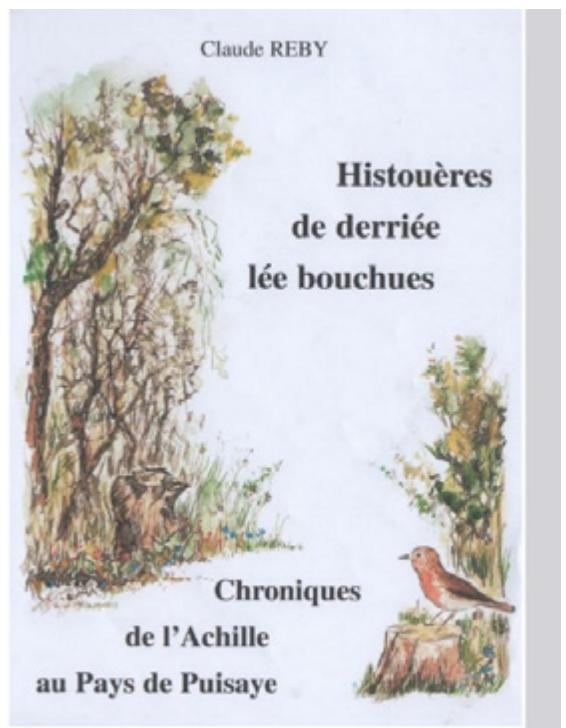
Et puis, grande première, cette année, le voyage à Paris du 29 septembre. Le projet était de faire visiter Notre Dame et le musée de la Légion d'Honneur. Et quoi de plus difficile que de faire coïncider les rendez-vous, pour la cathédrale et pour le musée ; trouver des guides et un chauffeur disponibles au jour et aux heures dites ? Eh bien, Françoise Ummenhofer a réussi ce coup de force ! On pourra retenir cette remarque d'une des participantes qui résume, tout : « ce fut un enchantement »

Autre évènement en octobre.

Nous avons réédité le livre de Claude Reby : « *Histouères de derrière lée bouchues* », écrit en parler poyaudin. Son livre était paru en 2003. Il était depuis longtemps épuisé. Nous ne voulions pas que ce patrimoine immatériel de notre Puisaye disparaisse car une langue est une musique. Si elle n'est plus écoutée, elle devient une langue morte.

Vrai bonus : les progrès technologiques d'aujourd'hui, ont permis d'équiper le livre d'un QR-code qui permet d'accéder au film tourné par Nathalie Renaut. Claude vous y raconte quelques unes de ses très amusantes « histouères ». Cette réédition enrichie de sa vidéo sauvegarde un parler ancien, qu'il faut préserver.

Le livre est en vente chez « Lili presse » rue Max Pautrat et à l'office du Tourisme de Saint-Fargeau.



# Vie locale



## Le marché de Noël du 7 décembre

Comme chaque année nous sommes présents et exposons nos publications : les 7 numéros du Bulletin plus le livre de Claude Reby. À cela s'ajoutent les publications de Véronique Rousseau et de Jean Marie Vernhes.

Il reste enfin à mentionner le gros travail d'amélioration du blog effectué par Chantal Villetard. Il a été entièrement remanié. La mise en page est plus attractive, les rubriques sont mieux présentées. Pour le consulter, il suffit de taper dans votre moteur de recherche sur l'adresse <https://histoire-patrimoine-st-fargeau.eklablog.com/>. Et si vous désirez recevoir automatiquement des nouvelles de nos activités, il vous suffit de vous abonner (gratuitement) en mettant votre adresse mail. Vous recevrez alors un mail qui vous demandera de confirmer en un clic.

Un grand enthousiasme de la part des chercheurs, de belles rencontres, des évènements des plus riches et des plus variés. Oui, on peut bien affirmer en se réjouissant que l'année 2025 a été bien remplie !

Brigitte Demay de Goustine,  
Présidente

## VIVRE SAINT-FARGEAU

### Les événements de l'année 2025 pour l'association Vivre Saint-Fargeau ont été :

- Le Carnaval au mois de février avec les ateliers créatifs à la bibliothèque, son traditionnel défilé en musique de Mr Carnaval, le bûcher, la vente de beignets et la participation des écoles par la vente de crêpes.
- Nouveauté cette année, le vide dressing au mois de mars au gymnase avec la participation du club de foot pour la restauration.
- Pâques et sa traditionnelle chasse aux oeufs revisitée au parc Jean d'Ormesson.
- Le 21 juin Fête de la musique au parc Jean d'Ormesson avec la participation d'un musicien de la commune de Saint-Fargeau où la fête de la musique a trouvé tout son sens, le partage et la joie d'être ensemble.
- Le vide grenier le dernier dimanche d'août avec la participation des écoles par la vente de crêpes, l'amicale des pompiers et du comité des fêtes de Septfonds pour la restauration.
- Halloween le 31 octobre avec la participation de la bibliothèque pour des ateliers créatifs suivis d'un goûter et du défilé des monstres dans les rues pour récolter des bonbons.
- La décoration des sapins de la ville pour Noël.
- L'organisation avec la mairie du marché de Noël le dimanche 7 décembre.



### Événements à venir pour l'année 2026 :

- Le Carnaval le 21 février
- Le vide dressing le 28 mars
- Pâques le 4 avril
- Fête de la musique le 21 juin en après-midi
- Le vide grenier le dimanche 30 août dans le centre ville et les rues de Saint-Fargeau
- Halloween

Nous souhaitons renouveler les actions communes avec les différents acteurs de la commune de Saint-Fargeau, la bibliothèque, les écoles, le Comité des fêtes de Septfonds, l'amicale des pompiers, le club de foot et tous les autres que nous avons oublié de citer, nous les remercions pour leurs participation et leur aide.

L'équipe de Vivre Saint-Fargeau

# Vie locale



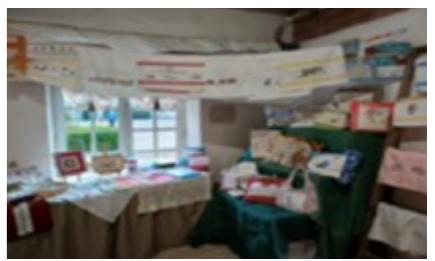
## HALLOWEEN

L'après-midi halloween organisé par l'association Vivre Saint-Fargeau s'est déroulé en plusieurs temps, des ateliers créatifs à la bibliothèque dont son traditionnel atelier découpage de citrouilles. Puis un défilé au départ de la maison de retraite de Saint-Fargeau où les bonbons et les petits monstres étaient nombreux au rendez-vous pour le bonheur des petits et des grands.



## PETITS POINTS EN PUISAYE

Association de broderie de Saint-Fargeau, qui existe depuis plus de 20 ans. Une douzaine de brodeuses se retrouvent tous les lundis après-midi de 14h à 17h dans la salle des aînés proche de la bibliothèque. Tous les niveaux sont bienvenus du débutant au confirmé. Nous réalisons du point compté et de la broderie traditionnelle. N'hésitez pas à venir juste pour une initiation et rester avec nous.



Accueillie au Château de Saint-Fargeau depuis 2020 pendant les vacances scolaires d'automne, notre exposition/vente a reçu un certain succès. Nous remercions Mr Guyot, qui depuis 2018 nous accueille au sein du château ainsi que toute son équipe. Des articles brodés à la main (tabliers, torchons, serviettes de toilette, sacs, articles de bébé, décos maison et de Noël ...) se transforment en petits cadeaux qui voyagent au travers de nos régions, mais aussi vers l'étranger. Et comme chaque année, nous soutenons trois associations de recherche médicale. Le Marché de Noël de Saint-Fargeau, nous ouvre également ses portes à la veille des fêtes. Merci à tous pour vos visites.



Toutes les brodeuses des Petits Points en Puisaye vous souhaitent de Joyeuses Fêtes.

## T'HAND'M

Les ateliers T'hand'M, intégrés au cœur du village, au 31 avenue du Général Leclerc, accueillent des adultes présentant des déficiences intellectuelles, accompagnées ou non de troubles légers du comportement.\* Le 22 mai 2025 reste une date marquante dans l'histoire de l'Association. Grâce à l'implication de chacun, le centenaire de T'HAND'M a été célébré au château de Chamerolles lors d'une journée exceptionnelle, placée sous le haut patronage de Madame Charlotte Parmentier-Lecoq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap.

La journée a été rythmée par des animations et de riches échanges, témoignages vibrants de la vitalité, des talents et de l'unité de T'HAND'M. « Les Ateliers » ont pu marquer leur présence par une exposition de leurs réalisations, reflets de leur riche créativité.

\*CF article du bulletin municipal n° 10, 1er semestre 2025.



## CONCERT DE MUSIQUES IRLANDAISES



## SPECTACLE DE NOËL DES ÉCOLES



Le 29 novembre, musiques traditionnelles irlandaises avec l'Irish Coffee Trio

Le 28 novembre, l'Anneau magique et le secret de l'île aux baleines.



## MARCHÉ DE NOËL

**5**ème édition pour le Marché de Noël de Saint-Fargeau coorganisé par la municipalité et l'association Vivre Saint-Fargeau. L'évènement a eu lieu le dimanche 07 décembre dans le Gymnase Jean-de-Herdet et a rassemblé plus de 70 exposants et des visiteurs au rendez-vous, un vrai succès !

Une belle journée rythmée par des animations avec notamment la venue du père Noël pour une session photo avec tous les enfants. Les visiteurs ont pu écouter l'Entente musicale, assister au spectacle de danses orientales par l'atelier Danses-y de Cassandra et profiter d'un concert proposé par l'Accroch'note. Le concours de dessin a eu beaucoup de succès avec 65 enfants de maternelle qui ont participé !

Un bel évènement pour fêter ensemble la magie de Noël !



Concours de dessins



Le père Noël



Vivre Saint-Fargeau et le stand des écoles



Le dojo



## LE RELAIS DU CHÂTEAU

Le Relais du Château : une belle saison qui s'achève... et déjà tournés vers 2026 !



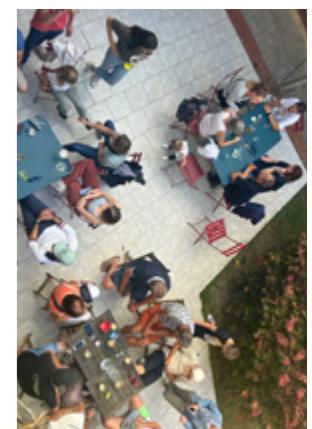
**L**a saison touche à sa fin et toute l'équipe du Relais du Château tient à remercier chaleureusement les habitants, visiteurs, groupes et professionnels qui ont fait vivre l'hôtel cette année. Votre fidélité et vos retours enthousiastes ont contribué à une belle saison 2025, dont nous sommes particulièrement fiers.

Le Relais du Château fermera ses portes du 19 décembre au 15 mars.

Cependant, afin de continuer à accompagner nos habitués, nous conserverons la possibilité d'ouvrir à la réservation **quelques chambres sur demande** pendant cette période hivernale, notamment pour nos clients fidèles, les professionnels en déplacement, les séjours liés à des événements familiaux. L'objectif : **proposer une solution souple en basse saison**, lorsque c'est possible.



Cette pause hivernale sera également mise à profit pour réaliser plusieurs aménagements, rénovations et améliorations, repenser certaines organisations internes et **préparer la saison 2026**, déjà prometteuse avec de nombreux groupes attendus.



D'ailleurs, si vous avez un projet d'anniversaire, de séminaire, de repas de famille ou même une réunion associative, il est possible d'organiser ces événements **dans nos espaces restauration et bar**, sans forcément réserver de chambres. N'hésitez pas à nous solliciter pour discuter de votre projet.



Et, pour les fêtes, pensez aussi à nos **cartes cadeaux** : petit-déjeuner, nuitée, dîner, brunch... Un cadeau simple et apprécié, valable toute l'année et parfait pour les fêtes de fin d'année ou d'autres moments.

Toute l'équipe vous souhaite de **joyeuses fêtes de fin d'année** et a hâte de vous retrouver très bientôt au Relais du Château !

**Hôtel Le Relais du Château\*\***  
Hôtel – Bar – Séminaire – Évènement – Brunch  
6, Promenade du Grillon - 89170 Saint-Fargeau / 03.86.45.56.27  
[reservation@relais-du-chateau.fr](mailto:reservation@relais-du-chateau.fr) / [www.relaiss-du-chateau.fr](http://www.relaiss-du-chateau.fr)  
Facebook : [@lerelaisduchateau89170](https://www.facebook.com/lerelaisduchateau89170) / Instagram : [@lerelaisduchateau89](https://www.instagram.com/lerelaisduchateau89)

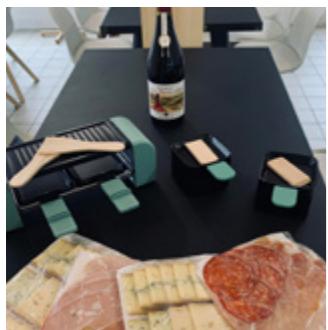
# Vie locale



## AU MARRONNIER



**V**ous y trouverez des planches apéro, une restauration traditionnelle de l'entrée au dessert et les incontournables tartines ; à la carte ou en formule économique. Pour accompagner le tout, vous avez une gamme de soft Classic mais également une limonade artisanale de Bourgogne Franche-Comté, une gamme de bière artisanale belge et une jolie carte des vins. N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir, les jours d'ouvertures sont le lundi et jeudi midi, le vendredi midi et soir et le samedi soir.



2 rue des lions  
89170 Saint-Fargeau  
06.03.32.10.90  
Fb : [Au Marronnier](#)

## VED'ELLE



**V**ed'elle, un nouvel espace de bien-être à St Fargeau. Ce projet, je l'ai rêvé, imaginé et fait éclore avec beaucoup de cœur. Aujourd'hui, Ved'Elle ouvre ses portes à St Fargeau, au 1 rue de la Porte Marlotte. Le nom est un clin d'œil à mon nom de famille Vedel, associé à la féminité du mot Elle. Il représente tout ce que je souhaite transmettre à travers cet institut : douceur, bienveillance et authenticité. Je suis esthéticienne facialiste, ce qui me permet de proposer des soins du visage et du corps adaptés à chaque personne, en alliant expertise et techniques professionnelles. J'ai voulu créer un lieu où l'on se sent bien dès que l'on passe la porte, un endroit où l'on prend du temps pour soi, simplement. Je propose différents soins du visage, du corps, épilations, Head Spa, beauté des mains, des pieds, maquillage et soins enfants, ainsi qu'un espace boutique avec des produits cosmétiques. Les marques que j'ai choisies sont Soin de Soi, Mademoiselle Bulle, Pomponne, elles reflètent mes valeurs : des produits français, naturels et respectueux de la peau. J'ai hâte de vous faire découvrir Ved'Elle, ce petit bout de moi que je partage avec vous.

1, rue Porte-Marlotte 89170 Saint-Fargeau  
03.10.38.59.64 / 06.23.06.89.86

[vedelinstitut@outlook.fr](mailto:vedelinstitut@outlook.fr) / <https://vedelle.fr/#/>

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi - 9h à 20h / Mercredi sur rendez-vous  
Jeudi - 9h à 19h / Vendredi - 9h à 18h  
Samedi - 9h à 17h

# Vie locale

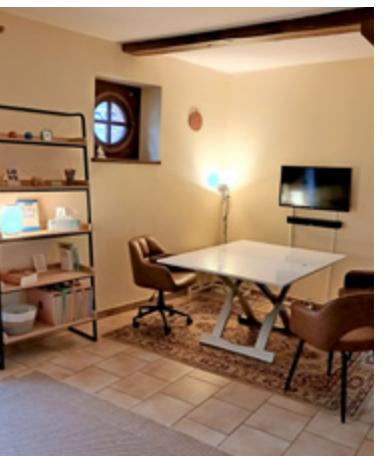


## COACH DE VIE ANTHROPÉDIA

Félicie Jamet, coach de vie Anthropedia, récemment installée à Saint-Fargeau !

Le coaching de vie, qu'est-ce que c'est ?

**A**ctuellement, une simple recherche du terme « coaching » sur le moteur de recherche du site marchand Cultura donne un résultat de 1803 produits associés, sur des sujets très divers ! Un point commun entre toutes les pratiques de coaching est d'aider les gens à exprimer leur potentiel inexploité. L'International Coaching Federation définit le coaching comme « la mise en place d'un partenariat avec les clients dans le cadre d'un processus de réflexion et de créativité, afin de les inciter à optimiser leur potentiel à la fois personnel et professionnel ». Pour schématiser, contrairement à une thérapie qui est une démarche de soin et vise à comprendre pourquoi le patient ressent un mal être ; le coaching de vie cherche à identifier comment vivre sa vie de façon plus satisfaisante. Le coach de vie consacrera peu de temps sur les détails de la vie d'une personne pour aller directement à l'essentiel, identifier les obstacles et définir les moyens de les surmonter.



Qu'est-ce que le coaching de vie Anthropedia ?

Le coaching Anthropedia est le fruit d'un travail de plus de 30 ans réalisé par une équipe d'experts, dirigée par le Professeur Claude R. Cloninger, pionnier de la science du bien-être et membre de l'Organisation Mondiale de la Santé. Une ossature a été créée sous forme de supports pédagogiques. Ils enseignent des concepts, des exercices, des pratiques, qui permettent de réfléchir sur sa vie, de mieux se connaître, d'identifier les causes de stress et les situations de burn-out, pour apprendre à mieux les vivre au quotidien.

Pourquoi j'ai choisi le coaching de vie Anthropedia ?

J'ai commencé ma carrière professionnelle comme avocate au barreau de Lyon en droit des personnes, pendant peu de temps. J'étais fortement attirée par les structures. La vie de famille m'a conduite en Puisaye il y a 14 ans. J'y ai été correspondante de presse autour de Saint-Sauveur. J'ai prodigué l'école à la maison pour mes deux enfants pendant plusieurs années. Avec le coaching de vie Anthropedia, j'ai découvert de nouvelles structures, propres à l'être au sens large. Chaque jour, j'approfondis les outils auxquels j'ai été formée et je suis convaincue de leurs effets bénéfiques pour chacun d'entre nous.

Comment démarrer ? Prendre rendez-vous au

06.80.47.17.55  
[feliciejamet89@gmail.com](mailto:feliciejamet89@gmail.com)

Préséance d'1h30 gratuite.

Tarif de 50 € de l'heure, séance d'1h30.

Adaptation possible selon la situation économique si la motivation est présente.



## STUDIO FOCUS PICTURES - L'OEIL BOHÈME

### L'OEil Bohème & Studio Focus Pictures ouvrent bientôt à Saint-Fargeau !

**C'** est avec une immense joie que j'annonce l'ouverture prochaine de ma boutique L'OEil Bohème & Studio Focus Pictures, au 13 rue des Lions, en plein cœur de Saint-Fargeau. Ce nouvel espace a été imaginé comme un lieu chaleureux, créatif et inspirant, mêlant photographie professionnelle, univers bohème, idées cadeaux et pièces uniques sélectionnées avec soin.

#### Qui suis-je ?

Je m'appelle Jade Buys, passionnée de photographie depuis mon plus jeune âge. Très tôt, j'ai découvert le pouvoir d'une image : celui de capturer une émotion, un regard, un lien, ou un instant précieux. Formée, professionnelle et profondément investie, j'ai à cœur d'offrir une expérience photo bienveillante, créative et authentique à chaque personne qui franchit ma porte. La photographie est plus qu'un métier, c'est une passion que je transforme chaque jour en moments de vie, en souvenirs et en images qui comptent.

#### Un espace photo moderne et complet

Dans la partie Studio Focus Pictures, vous retrouverez :

- Portraits individuels, professionnels et artistiques
- Séances familles, enfants, maternité, nouveau-nés
- Séances couple
- Photos en extérieur
- Photographie d'iris artistique
- Photos de classe, événements, baptêmes, mariages
- Reportages sportifs et projets sur mesure
- Reportages sportifs et projets sur mesure

Les réservations pour les mariages et baptêmes 2026 sont déjà ouvertes. Les places seront limitées, afin de préserver un accompagnement personnalisé et de grande qualité.

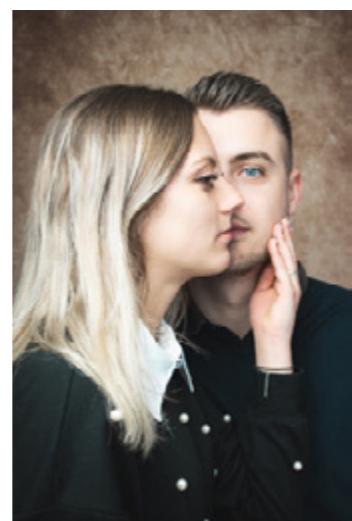
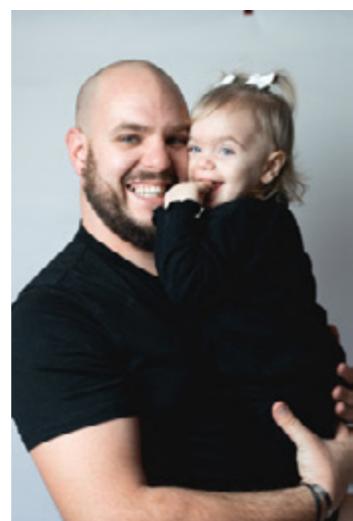
- Pour célébrer cette première année, une offre spéciale sera réservée aux couples qui réservent leur mariage 2026.
- Du côté boutique photo, vous trouverez également : des articles photos personnalisables (tirages, cadres, magnets, cadeaux sur-mesure...)
- Une exposition permanente de mes créations, renouvelée selon les saisons pour vous faire découvrir mon univers artistique.

#### Un espace boutique bohème rempli de trésors

L'OEil Bohème proposera :

- Bijoux sélectionnés avec soin
- Vêtements et articles de seconde main (adultes et enfants)
- Décorations bohèmes et spirituelles
- Idées cadeaux uniques
- Collections saisonnières et articles en petites séries

Un lieu pour flâner, se faire plaisir, offrir... ou dénicher la pièce coup de cœur.



### Inauguration courant janvier à ne pas manquer

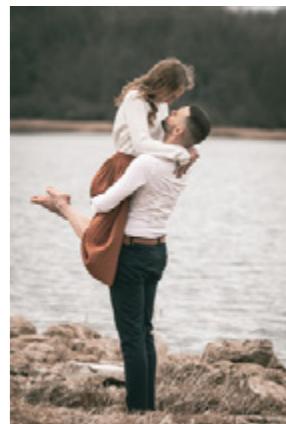
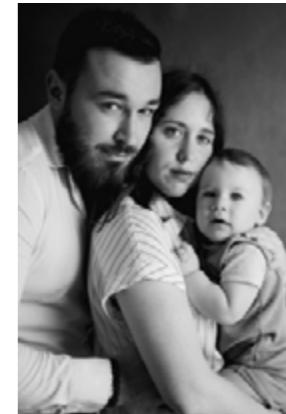
La boutique ouvrira en janvier.

La date précise sera annoncée sur :

- **Facebook :** [Studio Focus Pictures](#)
- **Instagram :** [@studiofocuspictures](#)

Pour l'inauguration, plusieurs offres exclusives réservées aux visiteurs présents sur place seront mises en place :

- Réductions spéciales sur les séances photo réservées sur place
- Tarifs préférentiels sur une sélection de bijoux et décorations
- Offres inédites sur les produits personnalisables
- Surprise pour les premiers visiteurs
- Lancement de la collection Saint-Valentin



### Offres Saint-Valentin → du jour de l'ouverture au 14 février

Une sélection romantique et bohème vous attendra :

- Séances couple à tarif doux
- Coffrets et articles photos personnalisés
- Bijoux et décorations spéciales Saint-Valentin
- Cartes cadeaux sur-mesure

Offres valables jusqu'au 14 février.

### Un lieu pour créer, partager et s'évader

**L'OEil Bohème & Studio Focus Pictures** ce n'est pas seulement une boutique :

- C'est un lieu de vie, d'inspiration et de création.
- Un endroit pensé pour les familles, les amoureux, les passionnés ou tout simplement les curieux.
- Un espace où l'on prend le temps, où l'on se sent bien, et où chaque visite est une petite parenthèse enchantée.

**Je suis impatiente de vous accueillir et de partager cette nouvelle aventure avec vous.  
À très bientôt au 13 rue des Lions !**

13 rue des Lions 89170 Saint-Fargeau

06.85.07.15.57

[jadebuyspro@gmail.com](mailto:jadebuyspro@gmail.com)

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Du Mardi au Samedi de 10h à 17h

Mercredi sur rendez-vous

Séances et rendez-vous possibles en dehors de ces horaires, selon demande.

# Le saviez-vous ?



## LE BOIS EN FORÊT

### CHAUFFAGE AU BOIS : PEUT-ON RAMASSER DU BOIS EN FORÊT SANS RISQUE ?

#### Ramasser du bois dans une forêt privée : un acte à ne pas prendre à la légère !

Saviez-vous que tout ce qui se trouve dans une forêt privée, y compris le bois mort, appartient à son propriétaire ? Selon le Code civil, ramasser du bois dans une propriété privée sans autorisation est considéré comme du vol. Et cela, même s'il s'agit de branches tombées naturellement au sol. Les conséquences peuvent être lourdes :

- **Sanctions pénales** : Jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.
- **Amendes locales** : Certaines communes peuvent également infliger des pénalités spécifiques pour cette infraction.

#### Forêts publiques : pourquoi le bois mort n'est pas en libre-service

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ramasser du bois mort dans une forêt publique est également interdit sans autorisation spécifique. Ce bois joue un rôle écologique crucial :

- **Abri pour la faune** : Il sert de refuge à de nombreux animaux, notamment les insectes, les oiseaux et les petits mammifères.
- **Régénération des sols** : En se décomposant, le bois enrichit le sol en nutriments essentiels pour la croissance des arbres.
- **Préservation des écosystèmes** : Il aide à maintenir l'équilibre naturel en favorisant le développement de champignons et autres organismes.

Le Code forestier prévoit des amendes allant jusqu'à 1 500 euros pour les prélèvements non autorisés. Cela inclut le ramassage de petites branches, même tombées au sol. L'Office National des Forêts (ONF) rappelle que ces restrictions visent à protéger la biodiversité et à garantir une gestion durable des espaces forestiers.

#### L'affouage : une solution méconnue mais légale

Pour ceux qui souhaitent se procurer du bois tout en respectant la loi, il existe une alternative ancienne mais toujours en vigueur : l'affouage. Héritage du Moyen Âge, cette pratique permet aux habitants d'une commune de récolter du bois dans les forêts communales sous certaines conditions.

**Se renseigner auprès de la mairie** : Certaines communes organisent des sessions d'affouage en partenariat avec l'ONF.

1. **Participer à l'entretien de la forêt** : Les bénéficiaires doivent généralement couper eux-mêmes le bois dans une parcelle définie.
2. **Respecter les règles locales** : L'affouage est strictement encadré pour éviter la surexploitation et préserver l'écosystème.

#### Bon à savoir :

L'affouage n'est pas accessible à tous. Il est souvent réservé aux habitants de la commune concernée, et les quotas de bois alloués sont limités.

# Le saviez-vous ?



## NATURALISATION FRANÇAISE

### ÉVOLUTION DE CERTAINES RÈGLES RELATIVES À LA NATURALISATION FRANÇAISE APPLICABLES À PARTIR DU 1ER JANVIER 2026

Source : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

Le Journal officiel du 12 octobre 2025 a publié l'arrêté du 10 octobre 2025 fixant le programme, les épreuves et les modalités d'organisation de l'examen civique désormais exigé non seulement pour la naturalisation française, mais aussi applicable à certains titres de séjour pluriannuels et cartes de résident. Le niveau de connaissances de l'histoire, de la culture et de la société françaises sera vérifié.

Des exonérations ou aménagements sont prévus pour :

- les personnes en situation de handicap ;
- les candidats âgés de plus de 65 ans ;
- certains titulaires de diplômes obtenus en France

#### Résumé global de l'examen civique

L'examen comprend 40 questions à choix multiples (QCM), réparties en 5 grands thèmes :

1. **Principes et valeurs de la République (11 questions)**
  - Devises et symboles de la République (3 questions)
  - Laïcité (2 questions)
  - Mises en situation (6 questions)
2. **Système institutionnel et politique (6 questions)**
  - Démocratie et droit de vote (3 questions)
  - Organisation de la République française (2 questions)
  - Institutions européennes (1 question)
3. **Droits et devoirs du citoyen (11 questions)**
  - Droits fondamentaux (2 questions)
  - Obligations et devoirs des résidents en France (3 questions)
  - Mises en situation (6 questions)
4. **Histoire, géographie et culture (8 questions)**
  - Principales périodes et personnages historiques (3 questions)
  - Territoires et géographie (3 questions)
  - Patrimoine français (2 questions)
5. **Vivre dans la société française (4 questions)**
  - S'installer et résider en France (1 question)
  - L'accès aux soins (1 question)
  - Travailler en France (1 question)
  - Autorité parentale et système éducatif (1 question)

#### Objectif et niveau attendu

L'examen vérifie la connaissance des valeurs républicaines, des droits et devoirs, ainsi que la compréhension du fonctionnement de la société française. Pour réussir, il faut obtenir au moins 80 % de bonnes réponses

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

**Secrétaire de Séance :** Madame Brigitte JACQUOT

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Approbation du compte rendu du 12/05/2025
2. Avenant convention de la réhabilitation du bâtiment orange par l'ATD
3. Présentation et validation des études d'aménagement des espaces publics du plan guide par l'ATD
4. Résiliation du bail emphytéotique de la friterie
5. Cession du fonds de commerce et bail commercial de la friterie
6. Convention de co-maitrise d'ouvrage du département
7. Subventions associations
8. Convention d'adhésion à la prestation « retraite à façon » proposée par le CDG89
9. Proposition d'un France Services
10. Modification et validation du programme de travaux pour le schéma directeur de Saint-Fargeau
11. Camping – décision modificative n°1 reprise des résultats au BP 2025
12. Régie cantine - Décision modificative
13. Indemnité attribuée à un élu
14. Tarification locative camping
15. Travaux forestiers ONF
16. Musée du son - création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité
17. Camping – création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

**Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :**

18. Présentation et approbation de l'avenant n°1 de l'entreprise UTB, relatif à l'aménagement de la mairie dans l'ancienne école des filles.
19. Autorisation d'occupation de l'espace public – installation d'une terrasse.
20. Présentation et approbation de l'avenant n°1 de l'entreprise MICHEL, concernant la construction d'une chaufferie à bois déchiqueté avec réseau de chaleur.
21. Budget assainissement – décision modificative n°1.
22. Remboursement à un élu.

Le Conseil Municipal valide l'ajout de ces points à l'ordre du jour de la séance.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 1. Approbation du compte rendu du 12/05/2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.

## 2. Avenant convention de la réhabilitation du bâtiment orange par l'ATD

Dans le cadre du projet de restructuration du service de restauration scolaire sur le site de l'ancien bâtiment France Télécom, la convention n°2024-B-133 d'assistance technique – mission AMO – a été signée suite à la délibération n°2025-135.

Cependant, cette convention initiale ne prévoyait pas la réalisation préalable d'une étude de faisabilité consistant à étudier plusieurs solutions d'aménagement, incluant notamment l'hypothèse d'une mutualisation totale sur le bâtiment France Télécom des équipements de restauration scolaire nécessaires aux écoles maternelle, élémentaire, à l'IME et au collège.

Afin de répondre à cette nécessité, un avenant n°1 à ladite convention est proposé. Le montant total des honoraires AMO, après intégration de l'avenant n°1, s'élève à 15 225 € HT, soit 18 270 € TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 relatif à la restructuration du service de restauration scolaire dans le bâtiment France Télécom d'un montant de 15 225 euros HT, soit 18 270 euros TTC représentant le montant global pour la mission AMO incluant l'avenant n°1.

## 3. Présentation et validation des études d'aménagement des espaces publics du plan guide par l'ATD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence Technique Départementale (ATD) a accompagné la commune dans l'élaboration d'un plan guide d'aménagement des espaces publics, visant à proposer une stratégie cohérente et globale d'aménagement des lieux publics de la commune.

Il présente les grandes orientations de ce plan guide, les différents aménagements envisagés ainsi que les secteurs concernés et le coût prévisionnel de mise en œuvre de ces aménagements. Il définit les priorités d'aménagement identifiées.

Le taux mentionné pour la maîtrise d'œuvre dans le chiffrage prévisionnel est donné à titre indicatif, sur la base haute ; il sera affiné après consultation de la maîtrise d'œuvre.

Après avoir exposé les éléments techniques et financiers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ledit plan guide comme document de référence pour les aménagements futurs, permettant de lancer un appel à la concurrence pour rechercher un maître d'œuvre et avoir un chiffrage plus précis. Une convention devra être signée entre la commune et le Conseil Départemental, dans la mesure où la maîtrise d'ouvrage sera intégralement assurée par la commune. Celle-ci constituera un préalable au démarrage des démarches de recherche de subventions.

Le Conseil Municipal, approuve par 11 voix pour et une abstention le plan guide d'aménagement des espaces publics présenté en séance, ainsi que le chiffrage prévisionnel.

## 4. Résiliation du bail emphytéotique de la friterie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la friterie exploitée sur le terrain communal a cessé toute activité depuis plus de trois ans, à la suite du décès du gérant initial.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



Son ayant droit, Monsieur COCQUEMPOT Sunny, a temporairement repris l'activité de friterie avant de décider de l'arrêter définitivement et de mettre le site en vente. Le terrain est actuellement occupé dans le cadre d'un bail emphytéotique de 18 ans et arrivant à échéance en 2029.

Il a été constaté que deux phases de construction ont eu lieu sur ce terrain : la première avec l'installation d'un mobil-home et d'une friterie, la seconde avec la construction de chalets. Une partie de ces chalets a été édifiée sur un terrain appartenant à Voies Navigables de France (VNF), ce qui rend l'ensemble partiellement non conforme.

Le bail emphytéotique étant transmissible uniquement aux ayants droit, toute cession à un tiers en dehors de ce cadre n'est pas autorisée sans décision de la commune. Monsieur COCQUEMPOT Sunny ayant exprimé sa volonté de mettre fin à son activité, il convient de résilier le bail actuel afin de permettre à la commune d'envisager une nouvelle exploitation du site dans un cadre régulier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier le bail emphytéotique consenti à Monsieur COCQUEMPOT (frais à la charge exclusive des Consorts COCQUEMPOT).

Une nouvelle exploitation du site pourra être envisagée après régularisation de la situation foncière, notamment en ce qui concerne la partie édifiée sur le terrain de VNF.

## 5. Cession du fonds de commerce et bail commercial de la friterie

Le maire propose la mise en place d'un bail commercial avec la société dénommée FRITERIE DU BOURDON sur les parcelles communales n°335 et 336, situées au lieu-dit "Réservoir du Bourdon", suite à la résiliation du bail emphytéotique sur ces parcelles.

Il s'agit d'un bail commercial de type 3/6/9 pour une activité de restauration rapide. Le loyer est fixé à 600€ HT par mois.

Le futur preneur devra également procéder à la régularisation des bâtiments actuellement installés sur le terrain appartenant à Voies Navigables de France (VNF).

Une caution d'un montant de 15 000 € HT sera exigée à la signature du bail. Cette caution sera encaissée par la commune afin de garantir la réalisation du déplacement des bâtiments actuellement installés sur le terrain de VNF.

Le preneur disposera d'un délai de trois ans à compter de la signature du bail pour se mettre en conformité.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment intervenir à l'acte de cession de fonds de commerce entre les Consorts COCQUEMPOT et la SAS FRITERIE DU BOURDON. Les frais d'établissement du bail commercial seront à la charge de la SAS FRITERIE DU BOURDON.

Le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de 1 200 € HT sera exigé.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 6. Convention de co-maîtrise d'ouvrage du département

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD18, sur la section traversant l'agglomération de Septfonds, une opération conjointe est prévue entre la commune et le Département de l'Yonne. Afin de définir les modalités de réalisation de ces travaux, une convention de co-maîtrise d'ouvrage est proposée entre le Conseil Départemental et la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de cette convention.

## 7. Subventions associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ORIEUX, qui présente les demandes de subvention déposées par les associations suivantes :

- Les Archers de Saint-Fargeau
- Les Estivales de Puisaye

Il informe que la demande de subvention du Comité des fêtes de Saint-Fargeau ne peut être présentée à ce jour, certains documents complémentaires étant encore en attente.

Le Conseil Municipal, accorde à l'unanimité :

- une subvention de cinq cents euros (500 €) à l'association Les Archers de Saint-Fargeau.
- une subvention de mille euros (1 000 €) à l'association Les Estivales de Puisaye.

## 8. Convention d'adhésion à la prestation « retraite à façon » proposée par le CDG89

Le Maire expose :

Que le CDG 89 a présenté à la commune un projet de convention afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. L'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers est de plus en plus complexe à maîtriser et nécessite une expertise accrue dans ce domaine.

Le Conseil décide à l'unanimité de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne l'instruction complète des dossiers CNRACL de notre collectivité moyennant une participation financière déterminée par le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne selon les actes réalisés, à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'à la résiliation de la convention de la prestation « retraite à façon ».

## 9. Proposition d'un France Services

La commune a été sollicitée par le Bureau de la coordination administrative et de l'appui du territoire, qui propose d'installer un point France Services afin de faciliter l'accès aux services publics pour les administrés, notamment dans un territoire rural ou semi-rural.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du programme national «France Services», visant à offrir un guichet unique de proximité, avec au moins deux agents formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches quotidiennes (impôts, retraite, santé, emploi, justice...).

L'espace « France Services » offrira un accompagnement administratif et numérique de qualité, en lien avec les onze opérateurs partenaires (dont France Travail, CAF, CPAM, le ministère de la Justice, Caisse de retraite, France Rénov...). Ce projet renforcera la cohésion sociale, la proximité des services publics et la lutte contre la fracture numérique.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



Pour pouvoir mettre en place ce service, la commune devra respecter le cahier des charges France Services, qui prévoit notamment l'aménagement et l'équipement du local, le recrutement de deux conseillers France Services présents simultanément, ainsi qu'une amplitude d'ouverture minimale de 24 heures par semaine. Le respect de ce cahier des charges conditionne l'obtention du label France Services, indispensable pour percevoir les subventions.

Pour le financement, une subvention de fonctionnement annuelle de 50 000 € est prévue. Des aides à l'investissement sont également mobilisables pour l'aménagement des locaux (via la DETR ou la DSIL). Monsieur le Maire souhaite recruter dès septembre 2025 les agents pour France Service afin qu'ils puissent bénéficier de la formation obligatoire pour exercer dans ce dispositif. Cette formation a lieu 2 fois par an. Une ouverture serait prévue en janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que les agents ne seront pas dans l'immédiat recrutés à temps complet. Il ajoute qu'en complément, les agents effectueront une période d'immersion dans des structures France Services déjà opérationnelles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de création d'un espace France Services sur le territoire communal, à valider par la signature d'une convention.

Une demande de labellisation auprès des services de l'État sera déposée et toutes les subventions afférentes (fonctionnement et investissement) seront sollicitées auprès des partenaires institutionnels concernés.

Deux conseillers France Services seront recrutés à temps complet, en vue d'assurer l'accueil du public conformément au cahier des charges national.

## 10. Modification et validation du programme de travaux pour le schéma directeur de Saint-Fargeau

Un schéma directeur d'assainissement a été lancé en septembre 2021 sur le périmètre regroupant les communes de Saint-Fargeau et Septfonds, afin de disposer d'une vision globale, technique et stratégique des réseaux d'assainissement.

Cette étude a été conduite sous l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale (ATD) de l'Yonne. Elle s'est déroulée en quatre phases techniques successives :

- Phase 1 : Analyse de l'existant et reconnaissance de terrain,
- Phase 2 : Campagnes de mesures,
- Phase 3 : Investigations complémentaires,
- Phase 4 : Élaboration d'un programme hiérarchisé de travaux.

À l'issue de cette étude, deux programmes de travaux distincts ont été établis : l'un pour le système d'assainissement de Saint-Fargeau, l'autre pour celui de Septfonds. Toutefois, en lien avec les travaux prévus dans le cadre de la requalification du centre-bourg, et notamment pour éviter des interventions multiples sur les mêmes emprises, il est proposé de modifier le programme initial.

En effet, des travaux de chemisage de canalisations, bien que celles-ci soient en état relatif correct, s'avèrent nécessaires. Il est donc suggéré d'intégrer en priorité à court terme les secteurs suivants :

- Promenade du Grillon,
- Rue du Moulin de l'Arche.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



Ces ajustements visent à coordonner les travaux d'assainissement avec les autres interventions urbaines, dans un souci d'efficacité technique et financière.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le schéma directeur d'assainissement et valide le programme de travaux du système d'assainissement de Septfonds, et concernant Saint-Fargeau, en priorité à court terme, les interventions sur la Promenade du Grillon et la Rue du Moulin de l'Arche.

## 11. Camping – décision modificative n°1 reprise des résultats au BP 2025

Le Maire informe l'assemblée que la délibération d'affectation du résultat du compte administratif 2024 Camping a été mal traduite dans le budget primitif.

De fait, les résultats ne sont pas correctement repris au budget 2025, ce qui nécessite une Décision Modificative.

Le compte 001 (reprise du déficit d'investissement), suite à une anomalie de résultat reporté 2023, est surévalué de 0,22 euro. Il convient de le diminuer de 0,22 euro et d'augmenter le compte 2184 de 0,22 euros

Le compte de réserves (compte 1068 en recettes) a été doté alors qu'il n'y a pas nécessité d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement.

Corollaire, le compte 002 (recettes de fonctionnement a été sous doté) : 292,55 euros au BP. Il convient donc de diminuer le compte 1068 de 4 126,47 euros et de dorer le compte 002 du même montant, afin qu'il atteigne 4 419,02 euros

L'équilibre du budget est retrouvé en prévoyant davantage d'autofinancement :

+ 4 126,47 euros aux comptes 021 et 023.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / Article	Dépense	Recette
001 – Solde d'exécution de la section investissement reporté	-0,22 €	
2184 - Mobilier	0,22 €	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		- 4 126,47 €
021 - virement à la section de fonctionnement		+ 4 126,47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / Article	Dépense	Recette
023 – virement à la section d'investissement	+ 4 126,47 €	
002 – résultat de fonctionnement reporté		+ 4 126,47 €

Le conseil municipal adopte à la majorité, avec 11 voix pour et 1 abstention, la décision modificative n°1 de reprise des résultats au budget Camping 2025, telle que présentée ci-dessus.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 12. Régie cantine - Décision modificative

Après examen des comptes, il apparaît des discordances entre le compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) et les titres de régie ainsi que les mandats sur l'exercice 2023 de la cantine.

Afin de régulariser la situation, il convient de procéder aux opérations suivantes :

- émission d'un mandat correctif de 195,00 € relatif au titre n°310 de l'exercice 2023,
- émission d'un mandat ordinaire de 6,54 €, correspondant à des frais de carte bancaire,
- émission d'un mandat correctif de 78,00 € relatif au titre n°278 de l'exercice 2023,
- émission d'un titre individuel de 78,00 € au nom de Madame LEONELLI Emeline, en y rattachant la copie du chèque rejeté ainsi que le relevé de compte correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les opérations de régularisation ci-dessus exposées.

## 13. Indemnité attribuée à un élu

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal de Saint-Fargeau en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du Maire, du Maire délégué de Septfonds et de cinq adjoints au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-33 du 19 juin 2020 portant fixation des indemnités des élus,

Vu l'arrêté municipal n°2025-70 du 12 mai 2025 portant retrait de délégation de fonction à Monsieur Clément CHEN, à sa demande

Vu l'arrêté municipal n°2025-71 du 12 mai 2025 portant délégation de fonction à Madame Isabelle GADANT

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus de la commune pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, Considérant que pour une commune de 1 466 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 51,60 %,

Considérant que pour une commune associée de 147 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire délégué en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 25,50 %,

Considérant que pour une commune de 1 466 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint au maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 19,80 %,

Considérant que tous les adjoints sont titulaires d'au moins une délégation, et que le montant de l'indemnité de conseiller municipal délégué ne peut dépasser celle des adjoints au maire et doit s'inscrire dans le montant de l'enveloppe globale des indemnités des élus municipaux,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la fin de la délégation de fonction de Monsieur Clément CHEN, intervenue à sa demande, à compter du 12 mai 2025, conformément à l'arrêté municipal n°2025-70.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



DÉCIDE de fixer l'indemnité de fonction allouée à Madame Isabelle GADANT, en sa qualité de conseillère municipale déléguée, dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités allouées aux élus municipaux, et conformément au tableau récapitulatif annexé.

DIT QUE le versement de cette indemnité sera effectué à Madame Isabelle GADANT à compter du 1er juillet 2025.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération de cette indemnité seront inscrits au budget de la commune, au chapitre correspondant.

La convention établie par l'Agence Technique Départementale pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la restructuration du service de restauration scolaire dans le bâtiment France Télécom est acceptée.

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLU	FONCTION	% DE L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT BRUT MENSUEL
<b>Dominique CHARPENTIER</b>	Maire de Saint-Fargeau	43,00 %	1 767,52 €
<b>Annie GARRIOUX- RIVOAL</b>	Maire déléguée de Septfonds	17,00 %	698,79,€
<b>Richard ORIEUX</b>	1er Adjoint au Maire	16,50 %	678,24 €
<b>Brigitte JACQUOT</b>	2ème Adjointe au Maire	16,50 %	678,24 €
<b>Johann BLONDET</b>	3ème Adjointe au Maire	16,50 %	678,24 €
<b>Clotilde DAGREGORIO</b>	4ème Adjointe au Maire	16,50 %	678,24 €
<b>Jérémy BOUCHE</b>	5ème Adjointe au Maire	16,50 %	678,24 €
<b>Hervé SUSTRAC</b>	Conseiller municipal délégué	8,40 %	345,28 €
<b>Isabelle GADANT</b>	Conseiller municipal délégué	8,40 %	345,28 €
<b>Jean-Philippe HENRI</b>	Conseiller municipal délégué	8,40 %	345,28 €
<b>Patricia BLONDET</b>	Conseiller municipal délégué	8,40 %	345,28 €

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 14. Tarification locative camping

Le Maire informe le Conseil Municipal que la structure de type « pod » du camping, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, ne permet pas un hébergement confortable de quatre personnes. Il propose en conséquence de limiter la capacité d'accueil à trois personnes maximum. Tarifs de location :

En basse saison :

- 70 € la nuit en semaine
- 80 € la nuit les week-ends et jours fériés
- 490 € la semaine

En haute saison :

- 560 € la semaine

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, avec 11 voix pour et 1 voix contre, les modifications présentées ci-dessus.

## 15. Travaux forestiers ONF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un programme de parcelles à marteler par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2026 dans le cadre de l'exploitation des Bois de Bailly.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme.

## 16. Musée du son - création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

En raison de surcroît de travail au musée de l'aventure du son, il y a lieu de créer un second emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, afin d'assurer l'accueil et la gestion des entrées au musée, à temps non complet à raison de 29,62 heures hebdomadaires sur la période du 16/06/2025 au 14/09/2025 inclus

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de cet emploi.**

## 17. Camping - création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

En raison de surcroît de travail au camping municipal la calanque, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions d'entretien à temps complet (35/35ème) pour une période allant du 01/07/2025 au 31/08/2025 inclus.

Le Conseil Municipal valide à la majorité, avec 11 voix pour et 1 voix contre, la création de cet emploi.

## 18. Présentation et approbation de l'avenant n°1 de l'entreprise UTB, relatif à l'aménagement de la mairie dans l'ancienne école des filles.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°1 au marché public attribué à l'entreprise UTB, dans le cadre des travaux d'aménagement de la nouvelle mairie dans l'ancienne école des filles à Saint-Fargeau (lot n°8 : Chauffage - Ventilation - Plomberie), a été validé par délibération n°2024-69.

Il précise que le montant figurant dans cet avenant était exprimé toutes taxes comprises (TTC), alors qu'il était annoncé à tort comme étant hors taxes (HT).

Afin de garantir la régularité comptable et administrative du marché, il est nécessaire de valider formellement le montant correct en hors taxes, soit 4 439,57 euros, correspondant à 5 327,49 euros toutes taxes comprises.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier la délibération, de valider ce montant HT de 4 439,57 euros, comme base de l'avenant au marché ; cette correction ne modifie ni l'objet, ni les prestations, ni la durée du marché initial.

## 19. Autorisation d'occupation de l'espace public - installation d'une terrasse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne facture pas actuellement l'occupation des terrasses installées sur le domaine public communal. Cette situation pose un problème de conformité, tant au regard des obligations en matière d'assurance qu'au regard des règles régissant l'occupation du domaine public.

En effet, l'occupation privative du domaine public ne peut être gratuite, conformément au principe de non-gratuité d'occupation privative d'un bien public. Cette obligation a déjà fait l'objet d'une communication municipale il y a deux ans.

Dans un souci de mise en conformité juridique tout en maintenant une approche de soutien au tissu commercial local, il est proposé d'instaurer une redevance symbolique applicable aux terrasses commerciales.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de rencontrer individuellement les commerçants concernés par cette mesure pour les informer de son application.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité avec 11 voix pour et 1 voix contre, l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales installées sur le domaine public communal, d'un montant de 1 euro par m<sup>2</sup> occupé et par an, à compter du 1er juillet 2025, date à partir de laquelle la redevance sera due.

## 20. Présentation et approbation de l'avenant n°1 de l'entreprise MICHEL, concernant la construction d'une chaufferie à bois déchiqueté avec réseau de chaleur.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie bois déchiqueté avec réseau de chaleur, le lot n°2 - Démolition a été attribué à l'entreprise MICHEL pour un montant initial de 12 610,00 € hors taxes.

Il présente au Conseil un avenant n°1 à ce marché, prévoyant une moins-value de 4 590,00 euros hors taxes (soit 5 508,00 euros toutes taxes comprises), correspondant à la suppression du démontage d'une installation métallique initialement prévue au marché.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 attribué à l'entreprise MICHEL, actant une moins-value de 4 590,00 euros hors taxes (soit 5 508,00 euros toutes taxes comprises). Le montant total du marché, après avenant, est porté à 8 020,00 euros hors taxes.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 21. Budget assainissement – décision modificative n°1.

Le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget annexe assainissement pour l'exercice 2025 afin d'annuler le titre de recette n°10 au nom de Madame AWAD FAYZA de 1 400 euros qui a été émis à tort en 2024.

Après examen du dossier, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'annulation de ce titre et de procéder aux ajustements comptables suivants :

Chapitre / Article	Dépense	Recette
67 / 673 – titre annulé (sur exercice antérieur)	+ 1 400,00 €	
70 / 70611 –		+ 1 400,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 pour le budget annexe de l'assainissement 2025, telle que présentée ci-dessus.

## 22. Remboursement à un élu.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour les collectivités territoriales de recourir aux mandats administratifs pour le paiement de leurs dépenses. Monsieur Dominique CHARPENTIER soumet au Conseil Municipal sa demande de remboursement des avances effectuées dans le cadre de la location d'un minibus auprès de SUPER U, à savoir :

- un paiement par carte bancaire d'un montant de 73,00 € correspondant à la location du minibus,
- un règlement de 8,33 € pour le plein de carburant effectué avant la restitution du véhicule.

Ces frais ont été engagés dans le cadre de la visite du jury du label « Village Fleuri » sur l'ensemble de la commune.

Monsieur CHARPENTIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder aux remboursements d'un montant de 81,33 euros à Monsieur Dominique CHARPENTIER sur le budget de la commune.

## 22. Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Une réunion publique se tiendra le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00 au dojo.
- La surveillance à cheval assurée par la Garde Républicaine débutera à la mi-juillet et se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'août. Une présentation officielle de cette mission est prévue le lundi 30 juillet 2025.
- Le concert des enfants initialement prévu devant le musée le 1er juillet 2025 se déroulera finalement dans la cour de l'école élémentaire.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 21h45.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 07 AOÛT 2025

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle GADANT

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte rendu du 25/06/2025
2. Subventions aux associations 2025
3. Chemin rural n°2 de Saint-Fargeau – Moutiers : remise en état du chemin rural par un exploitant forestier
4. Convention financière avec le SDEY pour l'éclairage public du parking rue Raymond Guérémy
5. Camping : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2025
6. Musée du son : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 10 septembre 2025 au 21 septembre 2025
7. Musée du son : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 15 septembre 2025 au 30 septembre 2025
8. Tarification cantine et garderie 2025/2026
9. Validation de la charte de la garderie
10. Reprise d'une concession

### 1. Approbation du compte rendu du 25/06/2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025.

### 2. Subventions aux associations 2025

Monsieur ORIEUX présente la demande de subvention déposée par le comité des fêtes de Saint-Fargeau. Après avoir rappelé l'historique et exposé le fonctionnement du comité des fêtes, une subvention d'un montant de 500 € est accordée à l'unanimité pour l'année 2025.

### 3. Chemin rural n°2 de Saint-Fargeau – Moutiers : remise en état du chemin rural par un exploitant forestier

Un exploitant forestier souhaite remettre en état, à ses frais, un chemin rural. Il présente à cette occasion un plan indiquant le tracé du chemin concerné. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Chiesa WALTER à entreprendre, à ses frais, la remise en état du chemin rural concerné.

### 4. Convention financière avec le SDEY pour l'éclairage public du parking rue Raymond Guérémy

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la convention financière n° 25S5022EPEP1 proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), dans le cadre des travaux d'éclairage public à réaliser rue Raymond Guérémy. Le coût total des travaux s'élève à 2 034,56 € HT, soit 2 441,47 € TTC. La répartition financière est la suivante :

- 30 % HT pris en charge par le SDEY
- 70 % HT à la charge de la commune

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la convention du SDEY. La participation financière de la commune s'élèvera à 70 % du montant HT des travaux, soit 1 424,19 € HT.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 5. Camping : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2025

Considérant qu'il y a lieu de renforcer l'équipe de 2 personnes qui a été recrutée pour assurer les fonctions d'agent d'accueil, de gestion et d'entretien au camping la Calanque. Un emploi non permanent, à temps complet (35/35ème.), se doit d'être créé pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions d'entretien, sur la période du 01/09/2025 au 30/09/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 10 voix pour et 1 voix contre valide la création de cet emploi.

## 6. Musée du son : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 10 septembre 2025 au 21 septembre 2025

Il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer l'accueil et la gestion des entrées au musée à temps complet à raison de 35h/35h. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de ce poste.

## 7. Musée du son : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 15 septembre 2025 au 30 septembre 2025

Un second emploi, validé à l'unanimité sera créé pour la période allant du 15/09/2025 au 30/09/2025 inclus, à temps complet et à raison de 35/35ème.

## 8. Tarification cantine et garderie 2025/2026

### Tarification cantine 2025/2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le collège de Puisaye accueille, dans le cadre d'une convention d'hébergement, les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire Michel LEPELETIER au sein de son service de restauration scolaire.

Le conseil départemental de l'Yonne décide chaque année des tarifs de ses services de restauration scolaire ; il convient pour la commune de suivre l'évolution des prix de cette prestation en modifiant le tarif facturé aux parents d'élèves des écoles.

Le tarif actuel de la cantine scolaire est fixé à 4,20 € par repas.

Pour prendre en compte l'augmentation des coûts et assurer un financement pérenne du service, il est proposé de procéder à une augmentation progressive du tarif de la cantine.

Depuis novembre 2024, les inscriptions à la cantine se font exclusivement via internet pour les familles. Le Trésor Public envoie désormais un relevé des sommes dues aux familles et met en place un recouvrement en cas de besoin.

Afin de garantir l'équilibre financier du service public de la cantine scolaire tout en tenant compte des impératifs sociaux des familles, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'augmentation du tarif de la cantine scolaire.

- Le tarif de la restauration scolaire sera fixé à 4,50 euros à compter du 1er septembre 2025 si l'inscription se fait via l'application.
- Un tarif de 5,00 euros sera appliqué au 1er septembre 2025 pour les familles ne pré-réservant pas les repas, pour encourager la gestion anticipée des repas et mieux organiser le service de cantine.

Cette augmentation est rendue nécessaire par l'évolution des charges liées à l'offre de service, et notamment les coûts de la nourriture, de l'encadrement et de l'entretien.

Pour mémoire : les familles doivent procéder à l'inscription des enfants à la cantine via la plateforme en ligne dédiée ; le Trésor Public assurera l'envoi des factures et le recouvrement des sommes dues.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## Tarification garderie 2025/2026 :

Monsieur le Maire donne les tarifs actuels de la garderie périscolaire et précise que ceux-ci doivent être réévalués. Il propose les tarifs suivants, à compter du 1er septembre 2025 :

- Matin : 1,50 euros
- Soir : 2,50 euros
- Pénalités de retard (soir) : 5 euros par ¼ d'heure au-delà de 15 mn de retard adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 9. Validation de la charte de la garderie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la charte liée au fonctionnement de la garderie municipale. Afin d'assurer un service de qualité, respectueux des enfants accueillis et du personnel encadrant, il est nécessaire d'établir et de rappeler certaines règles de fonctionnement. Ces règles ont pour objectif de garantir la sécurité des enfants, le bon déroulement des activités, ainsi qu'une communication efficace entre les familles et les services municipaux.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette charte qui sera transmise aux familles concernées.

## 10. Reprise d'une concession

Madame Maria BERT titulaire d'une concession funéraire au cimetière communal, souhaite procéder à titre gracieux à la rétrocession de ladite concession à la commune, ainsi que le monument funéraire s'y trouvant. Il ne sera pas procédé au remboursement des années restant à courir sur la concession.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 20h05.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

**Secrétaire de Séance :** Madame Isabelle GADANT

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 07/08/25
3. Retrait de la Communauté de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps
4. Validation de la modification des statuts pour intégration de l'adresse du nouveau siège communautaire
5. Validation du rapport annuel de délégation (RAD) de l'eau de SUEZ – exercice 2024
6. Validation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2024
7. Validation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2024
8. Validation du règlement du marché communal et des tarifs
9. Construction d'une chaufferie bois : avenant sur marché de travaux – lot 6 – LTM GROUPE
10. Musée du son : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps non-complet du 1er octobre 2025 au 2 novembre 2025
11. Protection sociale complémentaire (mutuelle) Choix du type de prise en charge par la commune au 01/01/2026
12. Convention ATD – schéma directeur du service d'eau potable
13. Convention ATD – travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Le Bourdon

**Monsieur le Maire, propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants , adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal :**

14. Régularisation d'un écart comptable de 59,00 € sur le compte de la régie du musée de l'aventure du son
15. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial en accroissement temporaire d'activité à temps complet du 01/10/2025 au 28/02/2026

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil nomme Madame Isabelle GADANT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**2. Approbation du compte rendu du 07/08/25**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 août 2025.

**3. Retrait de la Communauté de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps**

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 17 avril 2025 sollicite le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPF) afin de reprendre la gestion en matière de compétence « Eau potable » sur la commune d'Escamps au « 31 décembre 2026 » ; la Fédération Eaux Puisaye Forterre accepte la demande de transfert de la compétence « Eau potable » de la FEPF sur le territoire d'Escamps, au profit de la CAA ; et acceptant le retrait, simultané, de la CAA de la FEPF ;

# Synthèse des réunions du conseil municipal



Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait de nouvelles collectivités ;

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1er janvier 2027.

**4. Validation de la modification des statuts pour intégration de l'adresse du nouveau siège communautaire**

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a engagé un projet de réhabilitation d'un bâtiment situé au 4 avenue du Général Leclerc à Saint-Fargeau (89170), destiné à accueillir son nouveau siège social, dans une logique de modernisation des infrastructures administratives et de centralisation des services, afin d'améliorer l'accueil du public et l'efficacité de l'action intercommunale. Celle-ci a acté la modification de ses statuts pour intégrer l'adresse de son nouveau siège communautaire.

Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre visant à fixer le nouveau siège social au 4 avenue du Général Leclerc – 89170 Saint-Fargeau,

**5. Validation du rapport annuel de délégation (RAD) de l'eau de SUEZ – exercice 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport annuel d'activité (RAD) retraçant l'ensemble des éléments techniques, financiers et qualitatifs relatifs à l'exécution du contrat de délégation. Dans le cadre de la gestion déléguée du service public de l'eau potable, la société SUEZ Eau France a transmis son rapport annuel d'activité pour l'exercice 2024, portant sur la commune de Saint-Fargeau.

Après analyse du rapport, le Conseil municipal constate que les obligations du délégataire ont été respectées pour l'exercice 2024.

A l'unanimité, le conseil Municipal, confirme la présentation du rapport annuel de délégation 2024 et en valide le contenu.

**6. Validation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2024**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable à présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 7. Validation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - exercice 2024

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif, à présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## 8. Validation du règlement du marché communal et des tarifs

Madame Patricia BLONDET présente au Conseil Municipal le projet de règlement du marché communal ayant pour but :

- de fixer les jours et heures d'ouverture et de tenue du marché,
  - de préciser les règles de fonctionnement et de sécurité applicables aux exposants,
  - de définir les conditions d'octroi de l'autorisation d'occupation temporaire pour la vente de marchandises,
- Elle présente également les tarifs applicables pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce règlement et les tarifs pour 2026

## 9. Construction d'une chaufferie bois : avenant sur marché de travaux - lot 6 - LTM GROUPE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie bois déchiqueté avec réseau de chaleur, le lot 6 a été attribué à l'entreprise LTM GROUPE pour un montant de 843 758,30 € hors taxes.

Il y a lieu de valider un avenant prévoyant une plus-value de 2 713,23 € hors taxes (soit 3 255,88 € toutes taxes comprises), correspondant au remplacement des échangeurs Charot par des échangeurs Barriquand.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 au marché de travaux - lot n°6 : chauffage - réseau de chaleur de l'entreprise LTM GROUPE actant une plus-value de 2 713,23 € hors taxes (soit 3 255,88 € toutes taxes comprises), portant le montant total du marché, après avenant, à 846 471,53 € hors taxes.

## 10. Musée du son : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps non-complet du 1er octobre 2025 au 2 novembre 2025

En raison de surcroît de travail au musée de l'aventure du son, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer l'accueil et la gestion des entrées au musée à temps non-complet à raison de 27h/35h .

# Synthèse des réunions du conseil municipal



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi pour une période allant du 01/10/2025 au 02/11/2025 inclus.

## 11. Protection sociale complémentaire (mutuelle) Choix du type de prise en charge par la commune au 01/01/2026

Monsieur Richard ORIEUX, qui rappelle à l'assemblée les dispositions des décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire. Ces textes prévoient la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents et instaurent, à compter du 1er janvier 2026, l'obligation d'opter pour la labellisation ou une convention de participation.

Il expose que, dans le cadre de la protection santé, deux modalités de prise en charge par la commune sont proposées :

- la labellisation, qui offre à l'agent la liberté de choisir sa garantie, le coût de son assurance ainsi que la possibilité de résiliation auprès d'une complémentaire santé labellisée. L'agent doit alors fournir chaque année une attestation d'adhésion à une complémentaire labellisée ;
- la convention de participation, proposée par le Centre de gestion, conditionnée au versement d'une participation financière aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT. L'adhésion des agents à cette convention demeure facultative.

Le montant de la participation employeur ne peut être inférieur à 15 € par mois et par agent à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT la modalité de la convention de participation proposée par le Centre de gestion, comme mode de prise en charge par la commune à compter du 1er janvier 2026 ;
- PRÉCISE que la présente délibération porte uniquement sur le choix de la modalité de prise en charge, le montant de la participation financière de la commune étant fixé ultérieurement par le Conseil municipal, dès réception des éléments nécessaires ;
- DÉCIDE qu'une réunion d'information sera organisée, en partenariat avec la MNT, afin de présenter aux agents les modalités pratiques de mise en œuvre de cette protection sociale complémentaire.

## 12. Convention ATD - schéma directeur du service d'eau potable

Monsieur le Maire présente la proposition de convention n° 2025-E-075 établie par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de la théorie des contrats de quasi-régie pour définir le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude diagnostique du schéma directeur du service d'eau potable.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la convention n° 2025-E-075 de l'A.T.D. pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée l'étude diagnostique - schéma directeur du service d'eau potable, telle qu'annexée à la présente délibération.

Les travaux seront engagés dans le respect de la charte qualité de l'Agence de l'Eau.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



## 13. Convention ATD – travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Le Bourdon

Monsieur le Maire présente la proposition de convention n° 2025-A-093 établie par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de la théorie des contrats de quasi-régie pour définir le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Saint-Fargeau Le Bourdon.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention n° 2025-A-093 de l'A.T.D. pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Saint-Fargeau Le Bourdon, telle qu'annexée à la présente délibération

Les travaux seront engagés dans le respect de la charte qualité de l'Agence de l'Eau.

## 14. Régularisation d'un écart comptable de 59,00 € sur le compte de la régie du musée de l'aventure du son

Le maire informe les membres du conseil municipal que la Régie du musée de l'aventure du Son a constaté un écart de 59,00 € sur le versement du mois de juillet 2025. Cet écart résulte de deux créances non encore recouvrées, liées à des prestations réalisées pour des collectivités :

- Une visite organisée le 17 juillet 2025 pour la Ville de Chenôve, d'un montant de 35,00 € ;
- Une visite organisée le 31 juillet 2025 pour la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, d'un montant de 24,00 €.

Il est proposé de régulariser cet écart par l'émission de deux titres de recettes à destination des collectivités concernées. Cette régularisation permettra de rétablir l'équilibre comptable du service et d'assurer la traçabilité des recettes perçues au titre de son activité.

Le Conseil Municipal constate l'écart comptable et approuve la régularisation de cet écart par l'émission de deux titres de recettes :

- Un titre de 35,00 € à destination de la Ville de Chenôve (visite du 17/07/2025) ;
- Un titre de 24,00 € à destination de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (visite du 31/07/2025).

## 15. Crédit d'un poste d'adjoint administratif territorial en accroissement temporaire d'activité à temps complet du 01/10/2025 au 28/02/2026

En raison d'un surcroit de travail lié à la mise en place d'une nouvelle offre de service aux administrés avec la création d'un France Services et à la nécessité de procéder à la régularisation comptable de l'exercice 2025, il y a lieu de créer un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pour une période allant du 1er octobre 2025 au 28 février 2026 inclus. Cet emploi aura pour missions principales :

- L'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives dans le cadre du futur espace France Services,
- La réalisation et le suivi des opérations comptables et budgétaires nécessaires à la régularisation de l'exercice en cours,
- L'appui administratif aux services de la mairie pour assurer la continuité et la qualité du service public.

# Synthèse des réunions du conseil municipal



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de cet emploi : l'agent occupant ce poste devra justifier des qualifications et compétences nécessaires à l'accomplissement des missions confiées.

## 16. Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement de plusieurs dossiers en cours :

- Concernant la construction de la chaufferie, l'entreprise procède actuellement à l'enfouissement des réseaux. Le chantier suit son cours conformément au calendrier prévisionnel.
- Le projet France Services poursuit son élaboration : le programme sera finalisé prochainement et fera ensuite l'objet d'un appel d'offres afin de sélectionner les entreprises.
- Pour le projet des écuries, le programme est prévu pour la semaine suivante.
- Au sujet du sinistre survenu à la bibliothèque, Monsieur le Maire indique que l'ensemble des devis de réparation est en cours de finalisation afin de pouvoir être transmis à l'assureur. Le coût estimatif des réparations s'élève à environ 300 000 €. Il précise que l'eau utilisée lors de l'incendie a également provoqué des dégradations au niveau du plancher, posé sur sable, ainsi que sur une partie du mobilier.
- Enfin, il rend compte de la réunion organisée le 26 septembre à la Communauté de communes au sujet de la piscine de Toucy. Celle-ci devrait ouvrir en janvier 2026, après la réparation des malfaçons par l'entreprise concernée.

Madame DAGREGORIO informe par ailleurs le Conseil que Monsieur Benjamin BOURGET souhaite poursuivre l'animation musicale Accroch'note. Afin de maintenir cette activité avec les enfants, il a mis en place une mini-harmonie et envisage l'organisation d'un spectacle en juin 2026, associant Accroch'note et la participation d'une troupe de cirque.

Elle interroge le Conseil sur la possibilité pour la commune d'adhérer à ce projet et d'apporter un soutien financier pour la venue de la troupe.

Le Conseil municipal donne son accord de principe, dans l'attente de précisions complémentaires concernant le mode de prise en charge et son financement (parents, association Vivre Saint-Fargeau, ou commune).

Monsieur ORIEUX informe enfin le Conseil municipal que, dans le cadre de la succession de Mme GOUJAT, un appartement sera prochainement mis en vente pour un montant de 111 200 € net vendeur.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 20h20.

# Le carnet

# Venir à Saint-Fargeau

## NAISSANCES

Du 21 juin au 1er décembre 2025

**ROUSSEAU Achille**, né le 12 août 2025 à Auxerre

**DELGADO Alessio**, né le 8 octobre 2025 à Auxerre

**JOLY Enzo**, né le 26 octobre 2025 à Auxerre

**NORMAND Elio Fabrice**, né le 5 novembre 2025 à Auxerre

**ROUSSEAU Elliott Frédéric François**, né le 16 novembre 2025 à Auxerre

## MARIAGES

Du 21 juin au 1er décembre 2025

**ERAZMUS Cyril et CHARBONNIER Angélique**, le 12 juillet 2025 à St Fargeau

**SEVRE Olivier et DEMORY Micheline**, le 18 juillet 2025 à St Fargeau

**BRENOT Philippe et FROMENTIN Catherine**, le 2 août 2025 à Septfonds

**CHANTEAU Brandon et CHARRIER Chloé**, le 6 septembre 2025 à St Fargeau

## DÉCÈS

Du 21 juin au 1er décembre 2025

**SIMONNOT Allan Manuel**, décédé le 21 juin 2025 à Saint-Fargeau (28 ans)

**CHAMBRILLON Denis**, décédé le 10 août 2025 à Saint-Fargeau (65 ans)

**GARNIER Patrick Alain**, décédé le 14 septembre 2025 à Villejuif (94) - (65 ans)

**LAROCHE Bernard Paul**, décédé le 3 octobre 2025 à Saint-Sauveur-en-Puisaye (78 ans)

**GASSET veuve MICHAUT Jeannine Anne-Marie décédée**, le 15 octobre 2025 à

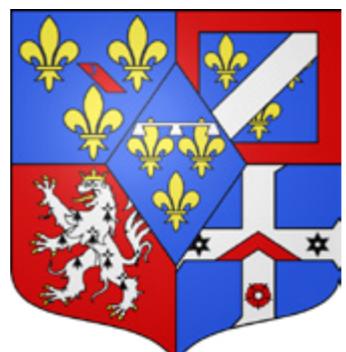
Saint-Fargeau (91 ans)

**LAGNEAU André Alfred**, décédé le 27 octobre 2025 à Saint-Fargeau (75 ans)

**PIATEK Janine**, décédée le 10 novembre 2025 à Saint-Fargeau (90 ans)

**VILLAIN Marthe Marie Roberte veuve STEC**, décédée le 28 novembre 2025 à

Saint-Fargeau (94 ans)



## MOBIGO - 03 80 11 29 29

- ✓ Être présent 10 min à l'avance
- ✓ Paiement directement dans le car

- ⓘ Ticket unitaire : 1,50 €
- ⓘ Carnet de 10 tickets : 15 €
- ⓘ Abonnement mensuel : 40 €

AUXERRE SAINT-FARGEAU

### PÉRIODE SCOLAIRE

**LUNDI, MARDI ET JEUDI** (hors jours fériés)

**Départ :**

- Auxerre Lycée Fourier : 17h40
- Auxerre Gare Routière : 17h53

**Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 18h43**

**MERCREDI** (hors jours fériés)

**Départ :**

- Auxerre Lycée Fourier : 12h20
- Auxerre Gare Routière : 12h23

**Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 13h23**

**VENDREDI** (hors jours fériés)

**Départ :**

- Auxerre Lycée Fourier : 17h40
- Auxerre Gare Routière : 17h53

**Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 18h43**

**DU 1er SEPTEMBRE AU 30 JUIN**

(circule jours fériés et veilles de jours de fériés de vacances)

**Départ :**

- Auxerre Gare SNCF : 17h30

**Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 18h35**

SAINT-FARGEAU AUXERRE

### PÉRIODE SCOLAIRE

**LUNDI** (hors jours fériés et circule jours de rentrée scolaire)

**Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 6h35**

**Arrivée :**

- Auxerre Arquebuse : 7h25
- Auxerre Gare Routière : 7h30
- Auxerre Lycée Fourier : 7h44

**MARDI À VENDREDI** (hors jours fériés)

**Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 6h35**

**Arrivée :**

- Auxerre Arquebuse : 7h25
- Auxerre Gare Routière : 7h30
- Auxerre Lycée Fourier : 7h44

**DU 1er SEPTEMBRE AU 30 JUIN**

**LUNDI À VENDREDI** (circule jours fériés)

**Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 7h25**

**Arrivée :**

- Auxerre Gare SNCF : 8h20
- Auxerre Arquebuse : 8h30

**SAMEDI** (circule jours fériés)

**Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 12h40**

**Arrivée :**

- Auxerre Arquebuse : 13h25
- Auxerre Gare SNCF : 13h35

**Une nouvelle solution de transport solidaire dans la communauté de communes de Puisaye-Forterre !**

Vous avez besoin d'aide pour vous rendre quelque part ? Les bénévoles de la croix rouge peuvent vous aider.

Appelez au 07 84 38 35 47, les lundis et jeudis matin, au moins 8 jours à l'avance.

Renseignements : [mobilite.auxerre@croix-rouge.fr](mailto:mobilite.auxerre@croix-rouge.fr)

## CONTACTS ET INFORMATIONS

### MAIRIE DE SAINT-FARGEAU

#### Horaires d'ouverture

Lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,  
Mardi et mercredi de 8h30 à 12h

#### Adresse postale

9, Avenue du Général Leclerc  
89170 Saint-Fargeau

#### Téléphone, mail et site internet

03.86.74.01.41  
[mairie@saint-fargeau.fr](mailto:mairie@saint-fargeau.fr)  
[www.saint-fargeau-septfonds.fr](http://www.saint-fargeau-septfonds.fr)

### MAIRIE DE SEPTFONDS

#### Horaires d'ouverture

Permanence du Maire-délégué le samedi de 10h à 11h et le mardi de 16h à 18h.

#### Adresse postale

1, Place de la Mairie  
89170 Septfonds

#### Téléphone et mail

03.86.74.03.65  
[mairie.septfonds@orange.fr](mailto:mairie.septfonds@orange.fr)  
[www.saint-fargeau-septfonds.fr](http://www.saint-fargeau-septfonds.fr)

**Vous pouvez rencontrer vos élus sur rendez-vous en mairie.**

### HORAIRES DÉCHETTERIE ET GENDARMERIE

#### PÉRIODE HIVERNALE (du 1er novembre au 31 mars)

- Mardi 14h - 17h / Vendredi 9h - 12h / Samedi 14h - 17h

#### PÉRIODE ESTIVALE (du 1er avril au 31 octobre)

- Mardi 14h - 17h / Vendredi 9h - 12h / Samedi 14h - 17h

#### LA GENDARMERIE

- Vendredi 8h - 12h
- Tél. : 03.86.74.00.17

### HORAIRES AGENCE POSTALE

#### MAIRIE DE SAINT-FARGEAU

- Lundi et jeudi de 9h à 12h / 14h à 17h
- Mardi et vendredi de 9h à 12h

#### PRESSE LIBRAIRIE LILI

- Lundi de 9h à 12h30
- Mardi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- Mercredi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- Jeudi de 9h à 12h30
- Vendredi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- Samedi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- Dimanche de 9h à 12h

## CONTRIBUTIONS

**Direction éditoriale :** Dominique Charpentier - Maire de Saint-Fargeau

**Mise en page :** Valentine Rolaz - Open Mind freelance

**Illustrations :** Hervé Sustrac

**Imprimeur :** Solidarprint - 10, rue de l'Epalu 89220 Bléneau

Pour la protection de l'environnement, ce bulletin est intégralement imprimé sur papier recyclé.

**Suivez votre commune...**



Communes de  
Saint-Fargeau  
et Septfonds

